



... // LE LIEN

Bulletin de la **Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture**

Trimestriel 1€ - Supplément au N°202 - Mars 2020

www.ferc-cgt.org



**DOCUMENTS
DU 13^{ème}
CONGRÈS FÉDÉRAL
DU 14 AU 18 OCTOBRE 2019**



SOMMAIRE

P.3 / EDITORIAL
par Christine Bariaud

P.4 / Rapport d'ouverture

P.7 / Rapport financier

P.9 / Réso 1 - Actualité

P.17 / Réso 2 - De la nécessité
d'accentuer la dimension interna-
tionale de notre FERC CGT

P.19 / Réso 3 -
Développement syndical dans le
secteur privé de la FERC

P.22 / Réso 4 -
Lutter contre les discriminations
pour abolir la domination

P.28 / Réso 5 -
Organisation et vie syndicale

P.33 / Intervention de clôture

P.34 / Votes

P.35/ Nouvelles CEF/CFC

le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication
Marie BUISSON
n° CPPAP 0325 S 05498
Trimestriel 1 €
FERC - CGT Case 544
93515 Montreuil Cedex
Imprimerie Rivet Presse Édition

GLOSSAIRE

AED : assistant-e d'éducation

AESH : accompagnant-e des élèves en situa-
tion de handicap

AFPA : Association pour la formation profes-
sionnelle des adultes

ANR : Agence nationale de la recherche

BDS : Boycott Désinvestissement Sanctions

BF : Bureau fédéral

CAP : Commission administrative paritaire

CAPA : Commission administrative paritaire
académique

CCMMEP : Comité consultatif ministériel des
maîtres de l'enseignement privé

CCN : Comité confédéral national

CDERE : Collectif pour le droit des enfants
roms à l'éducation

CD2I : contrat à durée indéterminée intermit-
tent

CDU : contrat à durée déterminée d'usage

CE : Comité d'entreprise

CES : Confédération européenne des syndicats

CESER : Conseil économique, social et envi-
ronnemental régional

CFA : Centre de formation d'apprentis

CHSCT/E : Comités d'Hygiène, de Sécurité et
des Conditions de Travail / risques environne-
mentaux

CIR : Crédit d'impôt recherche

CNESER : Conseil national de l'enseignement
supérieur et de la recherche

CNF : Conseil national fédéral

ComUE : communautés d'Universités et
établissements

CQP : certificat de qualification professionnelle

CROUS : Centre régional des Œuvres universi-
taires et scolaires

CSE : Comité social et économique

CSEE : Conseil syndical européen de l'Educa-
tion

CSFEF : Comité Syndical Francophone de
l'Éducation et de la Formation

CSI : Confédération syndicale internationale

CT-MESR : Comité technique du ministère de
l'enseignement supérieur et de la recherche

DAPOOS : Dispositions Applicables aux
Personnels Ouvriers des Œuvres universitaires
et Scolaires

ESPE : école supérieure du professorat et de
l'éducation

ESR : Enseignement supérieur et Recherche

FMTS : Fédération mondiale des Travailleurs
scientifiques

FP : Fonction publique

FSM : Fédération Syndicale Mondiale

FSM : Forum Social Mondial

GLI : Global Labour Institut

HCERES : Haut Conseil de l'évaluation de la
recherche et de l'enseignement supérieur

IE : Internationale de l'Education

IHS : Institut d'histoire sociale

IRP : institutions représentatives du personnel

INRA : Institut national de la recherche agro-
nomique

INSPE : Instituts nationaux supérieurs du pro-
fessorat et de l'éducation

IRSTEA : Institut national de recherche en
sciences et technologies pour l'environnement
et l'agriculture

ITRF : Ingénieur-es et personnels Techniques
de Recherche et de Formation

LBD : lanceur de balle de défense

LGBTI : Phobies Lesbiennes, Gay, Bi et trans et
intersexuel-les

MAA : Ministère de l'agriculture et de l'alimen-
tation

MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éduca-
tion et de la Formation

MESRI : Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

ORE : Orientation et réussite des étudiants

PACTE : Plan d'action pour la croissance et la
transformation des entreprises

Pansexualité : ou omnisexualité, est une
orientation sexuelle caractérisant les individus
qui peuvent être attirés, sentimentalement
ou sexuellement, par un individu de n'importe
quel sexe ou genre.

PAP : protocole d'accord pré-électoral

RESF : Réseau Education sans frontière

SNAPEC : Syndicat National des Profession-
nels de l'Escalade et du Canyon

SNU : Service national universel

UFR : Union Fédérale des Retraités-es

UFSE : Union Fédérale des Syndicats de l'État

Nous avons tenu notre congrès en octobre dernier... et comme nous l'avions pressenti, la lutte contre le projet de réforme des retraites par points, une fois déclenchée, a été intense et se poursuit toujours, même s'elle est en suspend avec la crise sanitaire que notre pays connaît. L'ampleur, tant en durée qu'en nombre de mobilisations, avec des actions quasiment quotidiennes, explique le retard avec lequel ces textes vous parviennent.

Cela ne nous empêche pas, collectivement, de mettre en œuvre l'orientation adoptée très majoritairement par nos organisations. Nous avons 3 ans pour réussir dans les objectifs que nous nous sommes fixés.

Comme le combat de ces derniers mois l'a démontré, il va nous falloir continuer à mener la lutte contre toutes les attaques orchestrées par les gouvernements libéraux contre le monde du travail, notre sécurité sociale, les services publics de proximité, le monde associatif et de l'éducation populaire. Retraite par points, Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche, destruction de la Fonction publique, augmentation des salaires, tri social et sélection, etc., autant de sujets qui nous demanderont des grandes mobilisations dans les mois à venir. Le débat a été prononcé pendant le congrès, mais la question de l'unification syndicale, ou tout du moins de la construction d'un front social large, se pose avec de plus en plus d'acuité. Les dernières semaines ont démontré que nous nous retrouvions avec plusieurs organisations autour d'un même projet de société transformée pour le bien du plus grand nombre et non au profit d'une caste de « premier-es de cordée ».

« Nous avons 3 ans pour réussir dans les objectifs que nous nous sommes fixés »

Nous devons pousser la réflexion avec nos organisations fédérées d'ici au prochain congrès.

De la même manière, dans plusieurs UD, la question de la syndicalisation des lycéen-nes et des étudiant-es se posent de manière de plus en plus prégnante. Comme notre congrès en a décidé, la FERC doit avoir une réflexion, en lien avec la confédération, pour faire en sorte que cette syndicalisation soit rendue possible au sein de la CGT, ce qui amènera forcément des changements de statuts et doit donc se préparer en amont. Pour finir, le congrès a renouvelé fortement son orientation sur l'axe de travail de développer la fédération dans les secteurs privés que son champ d'intervention comprend. Pour devenir la CGT des travailleurs et des travailleuses

des associations d'éducation populaire et sportives mais aussi offrir la protection de notre syndicalisme confédéré à de multiples auto-entrepreneur-ses à l'image de celles et ceux du SNAPEC, le congrès a fait de nouveaux choix d'organisation que nous devons mettre en œuvre avec l'appui des référent-es fédéraux-les et des syndicats existant en territoire.

C'est en tenant compte de toutes ces problématiques qui émergent de nos structures locales et pour être au plus près des salarié-es, des retraité-es, des jeunes, sur leurs lieux de travail et de vie, que nous ferons vivre notre syndicalisme CGT démocratique et déterminé. La hauteur des attaques passées et à venir nous impose de porter haut et fort la voix de la CGT pour toutes et tous !

Christine Bariaud, membre du Bureau Fédéral

RAPPORT D'OUVERTURE

04

Supplément au Lien N° 202 - mars 2020



Bonjour et merci à toutes et tous de vous être rendus disponibles pour venir participer aux travaux et débats de notre 13^{ème} congrès fédéral.

Cet après-midi et demain nous allons débattre de l'actualité puis du rapport d'activité de la direction sortante de la FERC. Les deux sont évidemment liés et il serait difficile de discuter de stratégie syndicale et des luttes en cours ou à venir sans interroger notre activité et nos orientations de la période précédente... L'objectif de cette introduction au débat est donc de faire le point sur l'actualité de nos champs professionnels tout en traçant les perspectives pour les mois à venir.

En juillet, 6 camarades de la fédération sont allés rencontrer des militantes et militants palestinien-nes des territoires occupés. Ils et elles ont partagé cette expérience militante dans des vidéos publiées pendant leur séjour puis par un 4 pages qui se trouve dans vos pochettes et en ligne. Ces rencontres ont permis de faire des propositions de campagne à construire avec des associations et syndicats palestinien-nes. C'est l'illustration de notre volonté de construire une activité internationale fédérale qui s'articule autour de projets concrets et de relations avec des organisations d'autres pays.

Pour autant cette mission n'a pas totalement résolu les difficultés de

circulation, de travail et de vie des Palestinien-nes toujours en butte à la politique coloniale et d'expansion territoriale de l'État d'Israël. Ils et elles subissent encore quotidiennement les arrestations arbitraires, l'impossibilité à aller travailler et étudier librement, leur liberté d'expression est bafouée et ils/elles meurent toujours sous les balles des soldat-es de l'armée israélienne. Ce choix d'action spécifique ne nous empêche pas de participer aux débats de toute la CGT sur nos affiliations internationales ou de participer aux congrès des organisations internationales de nos champs, mais il nous semble que ce débat d'affiliation doit intégrer la nécessité de campagnes revendicatives européennes ou mondiales, comme par exemple « *Fight for Fifteen* » menée dans les Mac do, pour un salaire à 15 \$ de l'heure.

Sans faire une liste exhaustive de l'actualité politique et sociale de l'ensemble des pays du monde, on observe une forte montée du nationalisme. Au moment où nous nous retrouvons en congrès, les Kurdes sont à nouveau la cible de l'attaque de l'armée turque en Syrie : derrière cette opération militaire présentée comme une « opération anti-terroriste » c'est bien la guerre menée contre le droit du peuple kurde à l'autodétermination qui est encore une fois à l'oeuvre. Le nationalisme allié au libéralisme économique et mondialisé, pèse sur les conditions de vie et de travail des populations. Les présidents Bolsonaro et Trump en sont des illustrations particulièrement inquiétantes. Les jeunes, les femmes, l'ensemble des minorités, les plus précaires, les plus pauvres de ces deux pays paient le prix fort d'une politique inégalitaire, tournée vers le profit immédiat et liberticide. L'environnement est également mis à mal et les pollutions de l'air, des océans, des terres, elles, ne sont pas natio-

nalistes et ne s'arrêtent pas aux frontières administratives des pays !

Nous le savons toutes et tous, le nationalisme et la xénophobie non plus ne s'arrêtent pas aux frontières et notre longue histoire de lutte et de démocratie (bourgeoise !) ne nous mettent pas à l'abri de ces dérives. Pour preuve le parti d'extrême droite FN puis RN s'est déjà trouvé deux fois au 2^{ème} tour d'une élection présidentielle en France. Notre syndicalisme est et a toujours été engagé contre le racisme et le fascisme, de nombreux camarades de la CGT ont payé de leur vie cet engagement. Il porte haut et fort les valeurs d'internationalisme, de fraternité et de solidarité. Face à la montée de toutes les formes de racisme, nous devons les réaffirmer dans nos paroles et nos écrits mais aussi les mettre en œuvre au quotidien en luttant pour la liberté de circulation et l'accueil des réfugié-es en France.

De nombreux camarades de nos champs se sont mobilisés avec leurs UD dans les luttes des travailleurs et travailleuses sans papiers dont celle qui se déroule dans plusieurs entreprises depuis le 1^{er} octobre en Île de France. Notre engagement auprès des jeunes lycéens, lycéennes, étudiantes et étudiants sans papiers et auprès des enfants Roms et notre investissement dans les associations de défense de ces jeunes en est aussi une preuve. C'est une démonstration quotidienne que nous refusons la mise en concurrence de toutes et tous qui cherche à nous diviser pour mieux nous exploiter et nous faire taire.

Il faut dire que nous accumulons les raisons de nous mobiliser et de nous opposer à une politique qui chaque jour nous fait perdre des droits et détériore nos conditions de vie et de travail !

Au mois de juillet le gouvernement a fait passer sa loi sur la Fonction publique malgré l'opposition d'une majorité des organisations syndicales. Cette loi ouvre la voie à la mise à mal des statuts des fonctionnaires et le recours renforcé aux contractuel-les, dont les contrats de missions et les CDD. C'est aussi une arme d'économie budgétaire qui vise à renvoyer vers le privé un certain nombre des missions assurées par des agent-es du public : la mise à mal des ministères des finances ou de l'écologie doivent nous alerter. La remise en cause du paritarisme et du droit de contrôle et d'intervention des élu-es des organisations syndicales pour toutes les opérations touchant à la mobilité et au déroulement de carrière va avoir des effets rapides et très concrets sur les conditions de vie et de travail des personnels, même s'il est parfois difficile de l'expliquer dans nos heures d'information syndicale. Enfin, c'est bien le modèle du service public tel que nous le portons qui est attaqué, et cette attaque va bien au-delà des seules conditions de travail.

On le voit très bien dans nos champs où les réformes du lycée et de l'accès à l'université sont en train de creuser encore plus des inégalités scolaires déjà très fortes. L'absence cumulée d'investissement suffisant en postes et en locaux dans les universités, malgré la montée constante du nombre d'étudiants et étudiantes accueilli-es, détériorent encore les conditions de travail et d'études. C'est bien pratique car Mme Vidal peut s'appuyer sur ce constat pour avancer sur la montée des frais d'inscription. Après avoir instauré la sélection par l'orientation scolaire et l'excellence, elle va la renforcer par la montée des frais d'inscription. Pour cette rentrée ce sont les jeunes étranger-es extra-communautaires qui font les frais de cette sélection par le fric mais partout où cette mesure a été mise en place, elle s'est rapidement étendue à l'ensemble des étudiant-es...

La loi LRU-Fioraso a produit ses effets et l'autonomie de gestion des universités a creusé les inégalités entre les établissements et les a mis en concurrence ; la loi ORE et le coin mis dans le principe de gratuité du service public d'Enseignement supérieur poursuivent le travail. Notre système aujourd'hui n'est plus l'outil d'égalité qu'il devrait être mais bien une machine de reproduction sociale qui vise à limiter l'accès des classes populaires aux diplômés et aux métiers qualifiés. Le ministre Blanquer avance vite et fort pour faire du système éducatif un outil au service d'une vision macroniste de la société. Sous couvert de liberté et d'adaptation aux réalités locales, il organise la sélection du collège jusqu'aux études supérieures. En supprimant les moyens et les postes il empêche toute passerelle qui permettrait, même marginalement, des évolutions de parcours.

Le sort réservé aux lycéens et lycéennes de la voie professionnelle est très emblématique de cette politique qui vise à cantonner une partie de la population à des emplois sous qualifiés, sous-payés et ultra précaires. En effet, 1/3 des jeunes subissent ou subiront les effets d'une réforme qui réduit les heures d'enseignement, une suppression sèche pour les enseignements généraux (Français, histoire-géo, maths, arts...) mais également pour les enseignements professionnels par substitution des heures dédiées par des heures au contenu flou et mal cadré comme la co-intervention ou la réalisation du chef-d'œuvre. En baissant de manière volontaire le niveau de formation d'une partie de la jeunesse, le gouvernement veut la priver des moyens de sémanciper et espère l'empêcher de se rebeller contre l'injustice qui lui est faite.

Au-delà des lycées professionnels, c'est bien l'ensemble de la formation professionnelle qui est remise en cause par un double mouvement de recul des droits pour les salarié-es et de destruction des organismes de

formation publics, associatifs au profit des centres de formation privés « low cost ». Alors que l'on sait que le système économique force de plus en plus les travailleurs, travailleuses et les privé-es d'emploi aux mobilités géographiques et professionnelles, la loi Pénicaud met à mal tout un système de formation public et privé régulé par l'État. Dans les chambres des métiers, les CFA, les GRETA ou l'AFPA, les moyens manquent pour les formations longues et qualifiantes. Les décisions sur les modes de formation et les contenus sont redonnés largement au patronat qui voit à court terme et vise à l'employabilité immédiate des hommes et des femmes. La destruction en cours de l'AFPA, par les fermetures de sites, les destructions d'emplois et le glissement des missions de l'agence est emblématique de cette volonté de casse d'un système de formation qui avait comme double finalité l'insertion ou la réinsertion et l'émancipation !

La recherche de rentabilité immédiate met aussi en difficulté les structures et les travailleurs et travailleuses de l'éducation populaire et du sport. Le ministère Jeunesse et sports, transformé en seul ministère du sport, est en cours de démantèlement, par la suppression de postes mais aussi par la mise en place d'une Agence nationale du sport. Mais ce sont aussi l'ensemble des associations qui sont mises en difficulté par la baisse des budgets des collectivités territoriales et la suppression des emplois aidés. Elles sont poussées à entrer dans une logique de fusion/acquisition car seules les plus grosses structures seront viables. L'objectif final est bien d'ouvrir des marchés dans un secteur dit et revendiqué comme « non rentable », c'est-à-dire revendiquant son utilité publique avant sa rentabilité économique... le vieux monde donc ! Le remplacement des piscines publiques aux prix d'entrée encadré par des « centres aquatiques » gérés par des entreprises privées en est un des multiples exemples.

C'est néfaste pour les salarié-es (moins d'emplois de maître-esses-nageur-ses, changement de convention collective, horaires variables, etc.) mais évidemment pour l'ensemble de la population...

La Recherche devrait être épargnée par les baisses de budgets, de postes, tant elle est présente dans les discours du président et de ses ministres... mais là encore nous utilisons parfois les mêmes mots, ou plutôt ils et elles se sont appropriés notre vocabulaire (liberté, émancipation, innovation,...) pour en changer le sens à leur profit ! Effectivement le discours cache mal un gel budgétaire qui équivaut de fait à une perte de moyens (la prise d'ancienneté des agent-es en place produisant une augmentation de la masse salariale).

On est encore très loin aujourd'hui des engagements de consacrer 2 % du PIB à la Recherche publique... Le manque de crédits récurrents induit la précarité pour les personnels et les collectifs de recherche mais également pour les projets menés. Mme Vidal, comme ses petits camarades est une adepte des « groupes de travail » et de l'expérimentation locale en lieu et place d'une politique nationale soutenue par un investissement massif.

Son copilotage avec JM Blanquer de la réforme de la formation des personnels de l'éducation dans les IUFM, heu non les ESPE, ha non les INSPE est assez représentatif d'une pratique de la communication de bas étage en lieu et place d'une politique lisible et négociée. Elle aime en particulier faire le parallèle entre la formation des enseignant-es et les PACES préparant aux formations médicales... Même les OS pro-réforme en restent bouche bée ! Dans cette réforme en cours de mise en place, son collègue de l'Éducation nationale a lui un projet beaucoup plus clair et idéologique qui allie économies budgétaires et mise au pas idéologique et pédagogique. Les bouleversements en cours et à venir

mettent en souffrance les personnels des ESPE/INSPE : la fédération aura à s'exprimer et à agir avec la CGT Éducation et la CGT FERC Sup, aux côtés de ces personnels.

Mais nous le savons, l'autre sujet de débat et de mobilisation de ces derniers mois c'est la réforme des retraites. A la mi-juillet Delevoye a remis son rapport au gouvernement et a été *illico presto* embauché pour accompagner le passage du rapport à une loi, loi que le gouvernement souhaiterait finalement faire voter en juillet 2020.

Nous avons toutes et tous lus, vus, entendus les analyses sur les préconisations du rapport, je n'en referai pas ici la démonstration complète mais le passage à un système de retraite par points et le plafonnement du montant global des retraites à 14 % du PIB entraîneraient obligatoirement un allongement de la durée de cotisation et une baisse des pensions. La question qui se pose à nous aujourd'hui à l'ouverture de ce congrès fédéral n'est donc pas sur le contenu de la réforme et son refus mais bien sur la stratégie à mettre en place pour l'empêcher.

La CGT apparaît bien aujourd'hui comme la principale opposition (pas la seule heureusement !) à la réforme des retraites. C'est un bon début et un appui pour mener le débat partout, en priorité sur nos lieux de travail mais aussi dans nos villes ou tout endroit dans lequel nous pouvons porter nos arguments et nos propositions de maintien et d'amélioration de notre système solidaire. Mais cela ne sera pas forcément suffisant pour construire le rapport de force contre le gouvernement : il faut dire que la barre est haute, vue l'ampleur des attaques que je viens d'énumérer et nos difficultés récurrentes à entraîner nos professions dans des mouvements de grève larges. La grève du bac, le mouvement des gilets jaunes ou celui de la jeunesse pour le climat nous ont pourtant prouvé qu'il y avait de la combativité chez les salarié-es,

les précaires, les jeunes, les privé-es d'emploi, les retraité-es...

Mais ces mobilisations nous interrogent aussi sur nos modes de fonctionnement et nos modes d'action car même si des militants syndicaux et militantes syndicales s'y sont joint-es, elles ont été initiées hors des cadres syndicaux habituels, dans des AG ou sur des ronds-points. La grève RATP du 13 septembre sur une seule journée et dans un secteur où le syndicat majoritaire est réformiste a été un succès : 90 % de grévistes c'est un bon point d'appui pour la lutte contre la réforme des retraites ! Il n'y a pas, à mon avis, une seule réponse simple à la construction de cette mobilisation massive indispensable, qui consisterait par exemple en un appel confédéral à la grève reconductible à partir du 5 décembre sans construction professionnelle et unitaire.

Pour le dire autrement, l'appel à la grève interprofessionnelle et à sa reconduction doivent être construit-es de manière unitaire (au moins sur un périmètre accessible CGT, Solidaires, FO, FSU et peut-être même des bouts d'UNSA), profession par profession et avec les travailleur-ses, les jeunes, les retraité-es et les privé-es d'emploi. Elle doit se débattre en heures d'info syndicale, en AG car nous devons aussi convaincre autour de nous qu'il est possible de gagner contre ce gouvernement et ses alliés-es.

Le gouvernement veut aller vite et nous diviser, nous devons donc être déterminé-es, uni-es mais aussi convaincant-es sur la possibilité de gagner cette lutte toutes et tous ensemble!

Je nous souhaite à toutes et tous un bon congrès fait de débats fermes et constructifs, de fraternité et de sororité, enfin de convivialité... Mais je ne suis pas inquiète !

RAPPORT FINANCIER



Les 3 exercices comptables de ce mandat, comme les 6 précédents, ont été tenus et présentés selon les règles comptables applicables aux organisations syndicales et conformément certifiés, arrêtés par le bureau fédéral, approuvés par la Commission exécutive et publiés au Journal Officiel dans un bilan comptable où figure le passif et l'actif et un compte de résultat qui retrace les produits et les charges.

Ce rapport retrace notre activité fédérale par des chiffres.

L'activité fédérale en propre

Ce que l'on peut remarquer bien sûr, c'est la tenue de notre congrès fédéral en 2016.

Un congrès fédéral avec une orientation très forte de développer notre champ professionnel du privé par la prise en charge financière d'une partie du salaire de 4 camarades.

Cela s'est concrétisé par une dépense de près de 40 000 € en 2017 et 43 000 € en 2018.

Au-delà d'une volonté de développer notre secteur privé, l'accroissement de notre activité du secteur international avec une dépense de 6 000 € en 2018.

Nous avons réajusté les montants de remboursement des frais de déplacement à compter du 1^{er} juillet 2017. Ainsi, nous sommes passés de 5 € à 6 € pour le repas du midi, de 15 à 20 € pour le repas du soir et de 70 € à 80 € pour les nuits d'hôtel.

S'il y a une augmentation de 18,50 % pour l'année 2017 des frais de déplacement pour les lignes budgétaires consacrées au BF, CEF/CFC, collectifs de travail et UFR, c'est aussi dû à une plus grande activité fédérale. Pour ces mêmes lignes budgétaires, on peut constater une baisse de 2,40 % des frais de remboursement en 2018.

L'année 2018 est l'année des élections professionnelles du public, la fédération a donné des moyens financiers à hauteur de 42 000 € pour produire du matériel à destination des organisations.

Ce que l'on peut remarquer pour la formation, c'est une baisse très marquée des formations fédérales. Pourtant le plan de formation est validé chaque année en CEF. Le centre de formation de Courcelles nous demande un acompte de 450 € par stage réservé qui est perdu si le stage n'est pas annulé dans les deux mois précédents la tenue du stage. Ainsi, c'est 4 500 € qui ont été gaspillés en 2018 représentant 10 stages sur les 19 programmés.

Sur le poste de fonctionnement, le budget consacré aux photocopies est le plus important mais des notes de débours sont faites aux organisations fédérées utilisatrices de l'étage.

En 2017, nous avons fait une réorganisation des bureaux avec des achats de mobilier de bureau et de matériel informatique.

Nous avons dû aussi recourir un réseau informatique secondaire palliant un dysfonctionnement du réseau du complexe CGT.

Cela a engendré une dépense supplémentaire sur les années 2017 et 2018.

A partir de 2018, nous avons dû prendre en charge l'accès à l'AEF autrefois payé par la confédération.

L'année 2016 a été marquée par la lutte contre la loi travail.

En 2017, la fédération comme les autres structures de la CGT a été mise à contribution à hauteur de 3 000,00€ pour maintenir notre principal organe de presse la NVO.

En 2018, nous avons équipé les militant-es chargé-es de la sécurité par l'achat de parkas et parapluies et l'attribution de 2 000 € à une organisation fédérée pour l'organisation d'une manifestation. Deux banderoles LGBT ont été achetées mais remboursées par l'URIF.

Ce mandat est marqué par une montée exponentielle des honoraires d'avocat-es.

En 2017 et 2018, nous avons procédé à un apurement de dette antérieure de l'ordre de 20 000€ et du versement du paritarisme de l'année n-1.

La comparaison des trois années démontre que l'activité fédérale représente une bonne part de nos dépenses avec une nouveauté : en 2018 la part consacrée aux élections professionnelles et une stabilité des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses sont

- de 533 028 € en 2016,
- de 570 210,58 € en 2017,
- et de 654 296,22 € en 2018.

Nous allons maintenant examiner les recettes.

Nos rentrées de cotisations sont en légère progression, mais les cotisations de la culture ne sont toujours pas neutralisées.

Une partie de nos recettes provient du paritarisme. Pour rappel, ces fonds contribuent au financement des organisations syndicales de salarié-es et d'employeur-ses pour les activités concourant au développement et à l'exercice de missions d'intérêt général (formation professionnelle, à l'emploi et la démocratie sociale). Nous avons principalement trois sources de recette : l'AGFPN, le CNEA et le FADP. Pour les années 2016 et 2017, les montants sont stables, mais pour donner suite à la réforme sur les fonds du paritarisme, en 2018, la confédération a refait une nouvelle répartition des IDCC : ainsi la fédération a perdu 40 % des fonds des fonds AGFPN soit 65 000 €. Cependant, l'année 2018, suite à une refonte des syndicats représentatifs, on peut constater des recettes supplémentaires des fonds du sport et animation.

Les recettes liées aux formations syndicales que nous organisons proviennent principalement des formations AT/MP et CHSCT. Ces fonds sont reversés à 80 % aux organisations fédérées moins les frais de tenue de stage.

En 2018, dans le cadre des élections professionnelles du public nous avons perçu 65 000 € de FNI : 60 000 € ont été reversés directement aux organisations et 5 000 € par une prise en charge par la fédération de production de matériel vidéo ou de tracts.

En comparant les recettes sur les trois exercices, on remarque que la part liée aux cotisations représente environ 38 % des recettes, celle liée au paritarisme plus le partenariat représente environ 47 % des recettes, les 15 % restants viennent des remboursements des organisations fédérées et confédération. D'une part, ce constat doit nous interroger sur notre indépendance financière vis-à-vis de tiers mais aussi de la pérennité de ces fonds aléatoires.

En 2016, le montant des recettes est de 607 368 €, 2017 de 651 221 € et 2018 de 629 201 €.

En comparant la courbe des dépenses et recettes sur les trois exercices, on remarque que les exercices 2016 et 2017 sont excédentaires successivement de 74 340 € et 81 010 €.

Comme nous avons deux exercices précédents excédentaires, nous avons procédé en 2018, à un apurement de dette antérieure non comptabilisée, de même nous sommes passé-es au reversement des fonds du paritarisme de N-2 à N-1.

Ces deux événements combinés à une baisse non prévisible des fonds de l'AGFPN, l'année 2018 est déficitaire de 25 094 €.

L'état de trésorerie au 31/12/2018

Dans lequel figure :

- le patrimoine qui s'élève à 46,00 €,
- les disponibilités c'est-à-dire l'argent disponible sur les différents comptes,
- les réserves : les travaux à l'étage (5 000 €) - les élections professionnelles de 2018 (30 000 €) et la formation syndicale (6 000 €) - publication (10 000 €) - compensation salaire du privé (20 000 €) - frais de justice (5 000 €),
- les créances qui se composent des produits à recevoir qui sont essentiellement des dépenses engagées par la fédé en attente de remboursements des composantes et de la récupération de TVA,
- les dettes : envers des fournisseur-ses; sur les cotisations sociales qui correspondent au 4^e trimestre qui ne peuvent pas être payées avant janvier.

Chantal PICHOT

LA NOUVELLE COMMISSION FINANCIERE DE CONTROLE



RÉSOLUTION 1

Actualité

I - UNE ENTREPRISE DE DÉMOLITION SYSTÉMATIQUE DES CONQUÊTES DU SALARIAT

Le discours du gouvernement est de « redonner du pouvoir d'achat », et notamment pour celles et ceux qui travaillent. En réalité, les salaires restent gelés et l'inflation progresse. Le gel du point d'indice imposé aux agent-es public-ques est le modèle général pour tout le salariat. Le SMIC devient un minimum social subventionné par l'État, au lieu d'être le premier échelon de salaire et la première qualification. Les flux de redistributions sur les cotisations et les prélèvements sont devenus volontairement illisibles afin de renvoyer chaque personne non plus à son statut de travailleuse ou travailleur inséré-e dans un collectif, mais à une individualisation de ses ressources et surtout de ses droits face aux « autres ».

Est poursuivie dans cette logique une destruction du salariat comme porteur de droits collectifs. Les luttes ont permis de gagner le Code du travail, la Sécurité sociale, la socialisation du salaire, les services publics, le statut de fonctionnaire, celui des cheminot-es... Les gouvernements successifs, jusqu'à Macron, portent à chaque mandat un coup de poignard libéral, cherchant à rendre caduques les mesures sociales conquises.

La crise mondiale du capitalisme se poursuit et s'aggrave, la guerre commerciale et la recherche effrénée du profit auxquelles se livrent les multinationales font rage et conduisent à des conflits localisés qu'elles créent à l'occasion. Les entreprises multinationales font du « coût du travail » un outil de régulation des prix de revient dans un but unique : verser des dividendes toujours plus importants aux actionnaires. Tout cela conduit à la

destruction massive des emplois et des conquêtes sociales.

La FERC CGT mettra tout en œuvre pour lutter contre cette destruction des conquêtes du salariat.

L'urgence écologique est mise de côté, reléguée à un argument publicitaire sans aucune réalité tangible (« *greenwashing* ») simple ajustement politique.

Des solutions pour enrayer le dérèglement climatique et la réduction de la biodiversité existent. Se déplacer, se nourrir, se loger, se chauffer, produire, consommer autrement c'est possible. Il est temps de les mettre en œuvre, sans en reporter la responsabilité aux générations futures. Mais ce n'est pas possible dans le modèle économique actuel puisque la course au profit détruit aussi l'environnement. Le gouvernement Macron, en poursuivant sa politique néo-libérale et répressive, participe largement à dégrader encore le climat. Comment produire et que produire relèvent bien des problématiques syndicales. Fondamentalement, il ne s'agit pas pour nous de culpabiliser les consommateur-trices, mais de changer le mode de production et d'organisation de la société capitaliste.

La FERC CGT s'engagera dans les actions, relevant de l'urgence écologique en lien avec un changement de société. Cette réflexion se fera avec les autres structures de la CGT.

Notre fédération rassemble des professions au cœur des processus de prise de conscience de ces enjeux et de recherche de solutions. Nous devons être moteur dans nos métiers pour promouvoir l'éducation à l'écologie (Éducation nationale et éducation populaire au sens large) et la recherche dans ce secteur.

Macron révèle aussi au grand jour le revers de son libéralisme économique : une attaque en règle des libertés individuelles et collectives, un mépris profond pour la démocratie, une attention bien secondaire pour les droits humains.

Le gouvernement réprime et a fait voter une loi attaquant la liberté de manifestation pour faire peur à l'opinion et la dresser contre les mobilisations sociales. Avec cette répression sans précédent depuis la guerre d'Algérie, les militant-es syndicaux-cales, les « Gilets Jaunes », les journalistes, même de simples passant-es, sont les victimes de violences policières massives qui ont fait de très nombreuses et nombreux blessé-es, et même des mort-es. La vision des élèves agenouillé-es et humilié-es par la police à Mantes La Jolie ne peut que révolter la masse des enseignant-es et parents, toute la population.

La FERC CGT s'oppose aux attaques contre les libertés individuelles et collectives.

Le financement des régimes de base par une partie du salaire des actif-ves construit la solidarité entre générations. Les régimes de base actuels définissent pour tous et toutes un âge de départ, un nombre d'annuités et un salaire de référence, le tout donnant une pension définie à l'avance et garantie par des droits. Macron veut l'individualisation totale au nom de la liberté, avec un seul paramètre : le nombre de points (la somme des cotisations versées divisée par la valeur d'achat du point). L'âge de départ ? « Vous êtes libres de partir quand vous voulez ».

L'âge légal n'est plus qu'un seuil pour la décote. La CGT a calculé que cela occasionnerait une baisse de 20 à 30 % des pensions *a minima*. Les systèmes par points sont faits pour pousser les

salarié-es à partir le plus tard possible. Les femmes seraient les premières victimes de la « réforme » Macron qui vise aussi les pensions de réversion. Sans ces dernières, les pensions des femmes passeraient de 71 % à 58 % de celles des hommes, une aggravation catastrophique.

Avec la mise en place d'un régime universel par points, le projet Macron-Delevoye vise à supprimer, au prétexte d'une prétendue « équité », les 42 régimes de retraite existants dont le Code des pensions civiles et militaires et la CNRACL. En réalité, c'est une baisse drastique du montant des pensions pour toutes et tous, public comme privé, qui est programmée avec un calcul de la pension sur l'ensemble des années travaillées et plus sur les 6 derniers mois dans le public ou les 25 meilleures années dans le privé. Les salarié-es des secteurs couverts par la FERC CGT, où petits boulots, précarité et chômage sont souvent la règle durant les premières années de la vie professionnelle, seraient particulièrement touchés.

Le système économique isole les travailleur-ses par profession. C'est dans ce cadre que nous avons gagné des droits collectifs prenant en compte des spécificités professionnelles et les contraintes particulières des différents métiers, amenant par exemple à des possibilités de départs anticipés (SNCF, RATP, etc.). Le régime des personnels de la Fonction publique de l'État, le Code des pensions civiles et militaires, est ainsi partie intégrante du Statut, les fonctionnaires sachant à leur recrutement que leur retraite sera garantie par l'État.

La FERC CGT se refusera à participer à tout marchandage gouvernemental visant à utiliser la question des primes et de leur intégration dans le salaire pour faire passer sa réforme.

La FERC CGT s'oppose au projet de loi Macron de régime universel par points visant un basculement complet de société, ce projet n'est ni amendable ni négociable ! Elle se prononce pour

la défense et l'amélioration de tous les régimes de retraite existants, dont ceux des fonctionnaires (Code des pensions civiles et militaires, CNRACL), sur la base de 37,5 annuités, la prise en compte des années d'étude et un départ à 60 ans. La FERC CGT revendique le maintien du calcul du montant de la pension sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires et l'abrogation des mesures Balladur pour le privé.

La FERC CGT est déterminée à prendre toute initiative, y compris la grève reconductible dans ses secteurs professionnels, pour bloquer la mise en place de cette contre-réforme.

Les menaces sur la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État se multiplient. On ne compte plus les actes et les discours du président Macron qui visent à remettre en cause cette loi avec un but clair : contrôler les musulman-es en France et par là-même instaurer une reconnaissance publique des cultes. Ainsi, le ministre de l'Éducation nationale souhaite que « l'idée de Dieu » soit présente dans les programmes de philosophie, permettant aux religions d'étendre leur pensée dans l'École publique, et il se permet des commentaires sur le port du voile des parents accompagnateur-trices de sorties scolaires, au mépris de la loi qu'il est censé représenter. En Île-de-France, Valérie Pécresse veut imposer une « Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité », pourtant retoquée par le Tribunal Administratif de Paris. Il s'agirait d'imposer « aux chefs de service de faire respecter l'application du principe de laïcité à tout agent public ». Elle vise explicitement la religion musulmane par une formule « le port de tenues vestimentaires imposé » dans l'article 4 traitant de la condamnation du sexisme. Cette « charte » contredit la neutralité de la sphère publique. Dans le même temps l'État et les collectivités territoriales continuent de financer l'enseignement confessionnel au mépris de la laïcité.

La FERC CGT se prononce pour la défense de la loi de 1905, loi qui d'une part charge l'État de garantir la liberté de conscience (croyant-e et non-croyant-e) et la liberté des cultes, et, d'autre part, affirme que l'État ne reconnaît, ne salarie ne subventionne aucun culte.

Le gouvernement met en place son projet d'encadrement des jeunes. Au programme, uniforme, morale et précarité. Cela s'appelle le Service National Universel (SNU) et il sera imposé à 800 000 jeunes par an, avec un certificat exigé pour passer le bac et le permis de conduire. Son coût sera totalement disproportionné puisqu'il est prévu 1,6 milliards d'euros par an ! Alors que le gouvernement supprime des heures d'enseignement civique, et plus largement met à mal la dimension émancipatrice de l'École autant par l'évolution des contenus scolaires que des méthodes d'enseignement imposées, l'Armée et la Gendarmerie vont « former les futurs citoyens » autrement dit imbiber la société de culture militaire afin de « maintenir le lien entre l'armée [de métier] et la jeunesse ». Le SNU est aussi un moyen de masquer les suppressions de postes dans les services publics et les baisses de subventions aux associations.

La FERC CGT œuvre pour la paix et se prononce contre l'établissement du SNU. Les moyens prévus pour le SNU doivent être attribués à l'Éducation.

II - DANS NOS SECTEURS, DES CONTRE-RÉFORMES AU SERVICE DU CAPITALISME

Les contre-réformes dans l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur (loi ORE, ParcoursSup, réformes des lycées) organisent tout au long de la scolarité le tri social, démantèlent le Service public et mettent ainsi à mal en particulier son caractère universel (accès pour tous et toutes), égalitaire (égalité sur tout le territoire) et gratuit. Cela se traduit par le choix de spécialités au lycée général, par une sélection

tion à l'entrée de l'université à travers les attendus. Ces contre-réformes obligent à ce que la poursuite d'études dans le supérieur se décide dès la troisième. Pour les élèves orienté-es dans la voie professionnelle, l'accès à l'université devient, du fait de ParcoursSup, quasi impossible. La diminution considérable des heures de cours et donc la baisse d'exigence dans les programmes déqualifie les jeunes en formation et les met en difficultés pour une poursuite d'études, y compris en BTS.

Pour beaucoup, c'est le renforcement des inégalités territoriales : le ministère « rationalise » et supprime des filières au prétexte d'effectifs insuffisants. Il restreint ainsi les choix des élèves les plus enclavé-es et/ou les plus pauvres, condamné-es à une orientation par défaut.

La transformation de la voie professionnelle est une attaque directe contre les qualifications liées aux diplômes nationaux et donc contre les conventions collectives et les garanties collectives de salaire. Elle possède également une dimension idéologique, comme le montre la suppression des chapitres consacrés au mouvement ouvrier et syndical dans les programmes d'histoire et leur remplacement par l'évocation du compagnonnage.

Les enseignant-es sont tiraillé-es entre le sens de leur métier et la mise en concurrence entre collègues et établissements. Le gouvernement entend faire basculer le système éducatif vers un système d'évaluation permanente, y compris sur les questions pédagogiques, et briser la liberté pédagogique des personnels. Par ailleurs, la loi Blanquer par son article 1^{er} veut généraliser le devoir de réserve qui ne concernait jusqu'à présent que les seuls cadres du système éducatif ou des cas bien particuliers.

De plus, le gouvernement a voulu marquer les esprits en abaissant la scolarité obligatoire à 3 ans alors que la quasi-totalité des enfants est déjà scolarisée. Cette mesure va obliger les collectivités locales à subvention-

ner, en application de la loi Debré de 1959, les maternelles de l'enseignement privé sous contrat à hauteur d'au moins 50 millions d'euros par an. À titre transitoire pour 5 ans, les décrets d'application de la loi Blanquer autorisent les jardins d'enfants municipaux, associatifs ou privés, à continuer à assurer la scolarisation au-delà de 3 ans. À terme, ces structures devront intégrer le réseau des écoles privées pour continuer à exister.

La FERC CGT réaffirme sa volonté de voir abroger la loi Debré et que les fonds publics aillent uniquement à l'École publique. La FERC CGT revendique la nationalisation des établissements de l'enseignement privé sous contrat et la fonctionnarisation de ses personnels.

La FERC CGT exige l'abrogation de la loi Blanquer ainsi que les réformes des lycées et plus globalement les différentes réformes visant au tri social. La FERC CGT revendique la création de postes à hauteur des besoins. Elle veut construire avec les personnels une école émancipatrice.

La FERC CGT revendique des garanties statutaires sur le temps de travail des enseignant-es, qui ne cesse d'augmenter, sur la formation professionnelle, obligatoirement sur le temps de travail, sur le respect des particularités de leur métier hautement qualifié et de leur dignité de travailleur et de travailleuse. À ce titre, elle revendique une révision en profondeur de leur grille de salaire afin d'approcher le niveau de rémunération des enseignant-es européen-es.

L'objectif des gouvernements successifs, toujours démenti mais bien réel, est l'aggravation de la différenciation des universités : les universités ou filières « d'élite » accueilleront un public choisi, qui paiera le prix fort, et bénéficiera de moyens renforcés, d'enseignements basés sur la recherche et obtiendra des diplômes d'université (locaux) réputés. A contrario, des universités périphériques ou certaines

filières poubelles accueilleront le « tout-venant » dans des conditions encore dégradées.

La sélection à l'entrée à l'université a été imposée par Macron-Vidal en 2017-2018 avec la loi ORE et ParcoursSup. On constate que, en ce qui concerne la poursuite d'études dans le public, il y a eu des dizaines de milliers de candidat-es en moins.

L'année suivante, le gouvernement Macron-Philippe a décidé de généraliser la hausse des frais d'inscription amorcée par le gouvernement précédent pour les écoles d'ingénieur-es publiques. Ce n'est que le prélude à une hausse généralisée des frais d'inscription pour tous les étudiant-es et, avec la possibilité de déroger filière par filière, université par université, cela amorce la casse du cadre national des droits d'inscription.

Cette dégradation du service public d'ESR s'accompagne d'une explosion de formations supérieures privées et hors de prix, qui bientôt pourront revendiquer un « label » accordé par le MESR, participant ainsi à la confusion entre compétence et qualification, tout en affaiblissant un peu plus le monopole d'État de la collation des grades.

Dans le cadre des traités européens, l'objectif du gouvernement est multiple : exclure une partie de la jeunesse des études supérieures, rendre rentables et payantes certaines formations « prestigieuses » préparant ainsi leur introduction sur le marché concurrentiel de l'Enseignement supérieur, mettre en place un juteux secteur bancaire de prêts pour les étudiant-es écrasé-es de dettes et réduire le financement du service public par l'État.

Évidemment, les étudiant-es étranger-es, souvent parmi les plus précaires, vont ainsi être contraint-es de renoncer à leur projet d'études en France. C'est une attaque directe contre les valeurs d'accueil et d'ouverture de notre service public national d'Enseignement supérieur et de recherche, c'est une politique de

classe et d' « immigration choisie », et c'est préjudiciable aux nécessaires échanges scientifiques internationaux.

Suite à la loi ORE, le gouvernement a imposé l'éclatement de la Licence :

- généralisation de la notion de blocs de compétences, qui réduit l'Enseignement supérieur au seul objectif de l'employabilité, en lieu et place des Unités d'Enseignements (UE) traduisant des savoirs méthodologiques et connaissances,

- « personnalisation » des parcours avec des contrats pédagogiques s'imposant à l'étudiant-e,

- et surtout casse du cadre national des 1 500 heures : un établissement n'est plus obligé d'assurer 1 500 heures d'enseignement pour délivrer une licence (stage, cours à distance, encadrement pédagogique...).

Les écoles d'art territoriales sont du domaine de la Culture. Avec la FERC CGT, le SNEAD CGT dénonce la précarisation des emplois à tous les niveaux et la mise en concurrence entre des établissements relevant de régions différentes ou entre les établissements territoriaux et nationaux. La tutelle pédagogique du Ministère de la Culture n'est plus effective, le ministère se refusant à intervenir dans des écoles territoriales. Le Ministère de l'Enseignement supérieur a récupéré l'agrément des diplômes, le Ministère de l'Intérieur conserve la tutelle administrative, le Ministère de l'Action et des Comptes Publics chargé de la Fonction Publique a la responsabilité des questions financières et de statuts, c'est-à-dire que 4 ministères, qui ne communiquent pas forcément entre eux, sont censés encadrer l'action des collectivités en charge d'écoles d'art, situation qui ne produit que de l'immobilisme.

Plus d'une décennie « d'autonomie » des établissements, de régionalisation, de superposition, d'un mille-feuille bureaucratique et de restructurations (fusions, ComUE...), accompagné par un financement

insuffisant a épuisé les personnels de l'ESR et sérieusement mis à mal le fonctionnement du service public. Les prérogatives, voire l'existence, des organismes publics nationaux de recherche sont largement remises en cause par les politiques de site et de territorialisation, comme le montre l'exemple de l'IFSTTAR ou de l'Université-Cible Saclay. Dans cette logique, la suppression d'un EPST supplémentaire, avec la fusion de l'IRSTEA et de l'INRA, est combattue unitairement, sauf par la CFDT.

Les organismes nationaux de recherche sont menacés de démantèlement progressif. À chaque restructuration, les personnels subissent du stress, des remises en cause des conditions de travail (congés, durée du travail, primes...), doivent parfois recandidater sur leurs propres postes ou subir des mobilités forcées, fonctionnelles ou géographiques.

Depuis 2005, le financement de la recherche publique, très largement insuffisant, majoritairement par projets (ANR, régionaux, européens...) a largement modifié les conditions d'exercice du métier. Le manque de postes laisse un volant de jeunes chercheur-ses dans la précarité et les laboratoires doivent fonctionner avec le manque de moyens humains et matériels. L'investissement dans la recherche est vu par le gouvernement uniquement sous le prisme de la rentabilité et du transfert vers le privé. Le CIR continue à détourner 5 à 7 milliards par an de fonds publics vers le privé, sans contribution notable à la recherche privée, servant au contraire à abonder les profits des grands groupes. Le projet de loi « recherche » ne va pas changer une telle orientation : « innovation » et « recherche partenariale » avec le privé étant les maîtres-mots.

La CGT a signé le protocole de 2017 pour la fonctionnarisation des personnels ouvrier-es des CROUS et leur intégration dans les corps de l'ITRF.

Cette évolution historique permet de garantir l'avenir des CROUS, de leur personnel et de leurs missions au sein du service public de l'ESR. Tout n'est pas réglé pour autant : les personnels DAPOOS restant-es doivent obtenir des garanties sur leurs conditions de travail (évolution de carrière, mobilité, etc.). La fonctionnarisation doit être proposée à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent : le volant de 2000 postes pour 2019 reste insuffisant. Le passage de la grille C2 à la C3 pour les titularisé-es qui étaient à l'échelle 5 doit être mise en place dans les 2 ans de titularisation. Enfin, la polyvalence ne doit pas être imposée aux personnels (fonctionnaires ou DAPOOS). La gestion des personnels CROUS doit rester séparée de celle des personnels ITRF des universités. Leurs propres instances doivent être mises en place démocratiquement.

La FERC CGT rappelle qu'elle défend le principe d'un service d'ESR public, ouvert à toutes et tous, d'égale qualité sur tout le territoire, gratuit, délivrant des diplômes nationaux, reconnus par les statuts et conventions collectives.

Elle revendique l'abrogation de Parcoursup et de la loi ORE, l'annulation des hausses de frais d'inscription, l'abrogation de l'arrêté Licence et le retour au cadre des 1 500 heures minimum de formation en présentiel pour la Licence contre toute logique de « blocs de compétences ». Ceci nécessite un investissement massif dans l'ESR, avec la hausse du financement récurrent et pérenne d'État ainsi que l'ouverture des postes statutaires nécessaires, la fin du financement par projet, la suppression du HCERES, de l'ANR et du CIR, et la redistribution aux EPST et Universités des fonds qui leur sont alloués.

Elle exige l'arrêt des restructurations dans l'Enseignement supérieur et la recherche ainsi que des projets labellisés par le « programme d'investissement d'avenir » (Idex, Isite, Labex et autres). Elle exige également la fin de « l'autonomie » dérégulatrice, le retour à des

règles et des financements nationaux décidés démocratiquement. Elle s'oppose à la politique de site qui consiste à mettre en place des nouveaux établissements dérogeant aux Codes de l'éducation et de la recherche et dont le but est de mettre l'Enseignement supérieur et la recherche publique au service exclusif de la compétitivité des entreprises. Elle exige le maintien des EPST nationaux de plein exercice, avec toutes leurs prérogatives scientifiques et de gestion.

Elle refuse la mise sous tutelle des organismes de recherche au sein de ces nouveaux établissements qui prélude à leur disparition programmée par l'ordonnance « relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement de regroupement et de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ».

Il est nécessaire de relancer la recherche publique afin de renforcer le développement des connaissances dans l'ensemble des champs disciplinaires et donc le potentiel d'innovation dont la France a tant besoin pour répondre aux besoins sociaux dans l'éducation, l'alimentation, la santé, les transports, l'énergie... Pour cela dans les 10 ans à venir, la FERC revendique de doubler les effectifs de personnels titulaires des organismes de recherche (EPST) et des universités et de porter l'effort budgétaire dans les EPST et la recherche universitaire à 1 % du PIB, ce qui veut dire au moins un milliard d'euros supplémentaire par an pour les financements pérennes.

Depuis 2005, les effectifs en titulaires de la Fonction publique sont en baisse, alors qu'on recense 185 000 contractuel·les en plus sur les trois versants. Entre janvier 2000 et aujourd'hui, le gel du point d'indice a induit une baisse de 16 % du pouvoir d'achat des agent·es public·ques.

Mais le gouvernement veut aller plus loin et plus vite avec CAP 2022 et sa loi de transformation de la Fonction publique avec trois objectifs : diminuer

le nombre de fonctionnaires, en finir avec le statut de la Fonction publique, et soustraire du périmètre du Service public des secteurs entiers pour les transférer au privé. Le gouvernement table sur la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, et cela malgré les déclarations alambiquées du gouvernement Macron-Philippe. Il s'agit de diminuer les droits des personnels et leurs possibilités de recours. Comme dans le privé, depuis la loi Travail, les CHSCT et les comités techniques seront supprimés et remplacés par des comités sociaux d'administration. Par ailleurs, sera facilité le recours à des contractuel·les et à de nouveaux « contrats sur projets » précaires. La précarité très importante sera encore aggravée. Enfin, il s'agit de modifier le statut de la Fonction publique en favorisant une politique de « mobilité » pour faciliter la suppression de certains services, en développant les rémunérations au mérite, en dessaisissant les Commissions Administratives Paritaires (CAP) de la politique d'avancement et en ouvrant la possibilité de rupture conventionnelle de contrat.

Dans le ministère de l'Éducation nationale, le gouvernement montre son mépris pour la santé des personnels par l'indigence des moyens mis à disposition de la médecine de prévention et du nombre de médecin·es recruté·es. Les CHSCT quant à eux, d'ores et déjà menacés, ne disposent ni des moyens ni des prérogatives d'expertise nécessaires à l'exercice de leurs missions. L'absence de CHSCT dans les établissements, ceux-ci n'existant qu'à l'échelle départementale, académique et ministérielle, a des conséquences particulièrement graves, alors que la dégradation des conditions de travail entraîne l'augmentation des risques psycho-sociaux et aboutit régulièrement à des drames qui auraient pu être évités. Outre la mise en place de tels CHSCT de proximité, la nécessité de mettre en place une statistique nationale et publique des maladies et des décès

liés au travail et d'une communication gouvernementale à ce sujet se fait cruellement sentir.

Mais c'est aussi une attaque contre les concours de recrutement. Le gouvernement annonce des recrutements de CDI directement par les structures locales. Dans l'Éducation nationale, le recrutement se fera encore par concours mais au travers d'un parcours précaire puisque certain·es futur·es enseignant·es (dans des disciplines et territoires « en tension ») sont invité·es à être AED dès la Licence. Le concours et le statut de fonctionnaire permettent d'assurer l'égalité d'accès de tous et de toutes à ces fonctions. Certes ce système a ses défauts et n'empêche pas la reproduction des discriminations sociales, raciales et sexistes mais la casse de ce système n'arrangera en rien ces travers. Pire, cela mettrait à mal l'indépendance des agent·es du Service public à la merci de la hiérarchie.

Le gouvernement veut imposer un recrutement des enseignant·es après le Master 2 alors qu'actuellement il est en fin de Master 1. C'est aussi la « mise en situation » des étudiant·es comme moyens d'enseignement, la modification des INSPE remplaçant les ESPE et du Master MEEF en valorisant les stages au détriment de la formation universitaire... Tout ceci dénote une volonté de mise au pas des formateur·trices et des formations par le rectorat. Ni les stagiaires, ni les étudiant·es, ni les formateur·trices ne verront s'améliorer leurs conditions d'études ou de travail. La question du devenir des personnels des INSPE (mobilités forcées ou fonctionnelles) est posée.

La CGT revendique la construction d'un continuum de formation sur 5 ans : préparation au concours en L3 (modules et stages) ; admission et admissibilité niveau L3 ; puis deux années de master rémunérées en qualité de fonctionnaire-stagiaire ; puis deux années de néo-titulaire dotées d'une décharge de service pour des compléments de formation.

La CGT revendique de véritables temps de formation et d'accompagnement, ce qui exclut que les stagiaires soient en responsabilité. Leur formation doit être une alternance progressive entre cours à l'INSPE, observations et périodes de pratique accompagnée.

On assiste (depuis au moins deux décennies) à une réduction voire une mise en pièces du Service public. Les arguments les plus utilisés sont : la mondialisation et sa mise aux normes soi-disant imposée, la fin des Trente Glorieuses, les crises économiques, la rentabilité, la courbe démographique... Or le Service public est incompatible avec la notion de rentabilité. Tou-tes les agent-es sur mission pérenne doivent être fonctionnaires pour garantir la réalisation des missions et il doit être financé par l'État à hauteur des besoins.

La FERC CGT défendra le Statut général et les statuts particuliers et exige l'abrogation du projet de loi Dussopt. Elle revendique la défense des statuts nationaux, la fin de la précarité.

Nous vivons en cette période une attaque sans précédent sur ce qui constitue le cœur de la formation et l'émancipation de toutes et tous. La réforme Pénicaud sur la formation professionnelle et la loi PACTE vont modifier à la fois les règles de financement mais aussi la gouvernance et les structures des lieux de formation. Pour toutes et tous les citoyen-nes c'est bien la possibilité d'accéder à des formations longues et qualifiantes qui va être remise en cause avec la financiarisation du droit à la formation. Que ce soit dans le privé ou dans le public, il s'agit d'un net recul (monétisation des heures, individualisation, formation en dehors du temps de travail, et insuffisance du nombre d'heures cumulables) pour la formation des salarié-es.

À l'AFPA, avec une réduction de 10 % de la masse salariale, la fermeture de très nombreux centres, l'abandon de

missions..., l'État met volontairement l'Association à sec. Dans les lycées professionnels, nous assistons à un changement profond des finalités de l'enseignement professionnel initial. La réforme de la voie professionnelle porte une vision utilitariste des enseignements généraux et réduit l'enseignement professionnel à une voie du lycée uniquement tournée vers l'employabilité. La logique purement financière de la réforme n'a retenu que la seule règle du coût du contrat de formation, alors que les CFA connaissent de grandes disparités entre le coût réel de fonctionnement selon la qualité de la formation dispensée, le lieu d'implantation géographique, la multi-professionnalité enseignée et l'importance des établissements de formation. Cette réforme va impacter de plein fouet le panorama de la formation. Des organismes vont disparaître, d'autres se créer. Des branches professionnelles peuvent fusionner. La réforme décloisonne la formation initiale et la formation continue en imposant une mixité des publics et des parcours qui mène à une conception de la formation tout au long de la vie préjudiciable à l'ensemble des élèves, stagiaires ou apprenti-es et menace l'existence même de nombreuses structures de formation. La réforme de la formation professionnelle est une menace pour les enseignant-es quels que soient leurs statuts. C'est l'opportunité pour les différentes branches professionnelles de supprimer le métier d'enseignant-e.

La FERC CGT revendique la création d'un Service Public national de la Formation professionnelle avec une mise en œuvre au niveau régional. Cette question porte notamment la problématique de la place, du rôle, des missions, de la complémentarité et des statuts des acteur-trices de la Formation professionnelle.

La pratique sportive est indispensable à l'épanouissement et à la santé de

chacun-e, à tous les âges de la vie. L'accès au sport pour tou-tes doit être pris en compte. Il engage des choix de politique d'aménagement du territoire, de mise en œuvre des pratiques, de développement de l'emploi. C'est un acteur majeur de l'économie sociale. Pour preuve plus de 34 millions de Français-es déclarent pratiquer au moins une fois par semaine, que ce soit dans un cadre structuré de pratiques organisées, ou en pratiques indépendantes. Mais les pratiques sportives évoluent, avec de nouveaux sports sans encadrement et sans formations spécifiques et diplômantes. Cela risque de créer des frontières entre les pratiques et les métiers du sport. De plus les associations sportives ont des objectifs très différents des structures commerciales privées qui tentent de récupérer le champ du sport. Les associations travaillent à développer des activités à la disposition de tous les publics et participent au Service national des activités physiques et sportives.

L'action publique doit donner les moyens de développer l'activité physique et sportive en éloignant les freins et obstacles à la pratique sportive.

Les salarié-es voient leurs conditions de travail s'aggraver, avec des horaires décalés et l'extension des vacances horaires, la suppression progressive du temps de repos en fin de semaine, la dissolution des structures familiales, la restructuration permanente des entreprises, l'éloignement domicile-travail, les salaires insuffisants, les licenciements...

La nouvelle Agence nationale du sport, dont la FERC CGT dénonce l'existence et la légalité, exclut, dans sa composition, les salarié-es et donc les organisations syndicales. L'orientation actuelle consiste à confier unilatéralement à une organisation patronale voire pire, à une ou plusieurs entreprises agissant pour leur propre profit, le pouvoir de décider.

La FERC CGT refuse l'instrumentalisation du sport, comme outil de consommation, de management au profit du patronat et s'engagera pour que les organisations syndicales prennent leur place dans la future gouvernance du sport. Elle exige que les personnels restent sous tutelle ministérielle et l'augmentation des moyens financiers et humains (avec recrutement par voie de concours).

La FERC CGT défend une conception du sport comme vecteur d'éducation populaire, fidèle à l'histoire du sport ouvrier, portée par des organisations telles que la FSGT.

III - LA FERC CGT DANS L'ACTION ET L'UNITÉ

Le syndicalisme CGT repose sur les principes fondamentaux de la double besogne : l'amélioration et la défense des intérêts immédiats des salarié-es et la transformation de la société et l'émancipation.

Dans le cadre de la lutte des classes qui oppose le capital et le travail, la FERC CGT entend redonner toute sa place au travail : salaires, conditions de travail, organisation du travail qui tient compte des besoins et du bien-être des salarié-es, sans aucune discrimination.

Nous voulons construire une organisation économique, écologiquement viable, gérée par les travailleuses et travailleurs, fondée sur la connaissance des métiers, et la propriété commune des moyens de production et de distribution.

Ce sont bien les luttes des travailleur-ses partout dans le monde, avec leurs organisations syndicales, qui freinent les tentatives d'imposer une hégémonie libérale et permettent de poser les bases d'un nouveau paradigme. La FERC CGT s'inscrit dans un projet d'émancipation sociale et de lutte contre la précarisation et la paupérisation programmées, tout en défendant les garanties collectives, première condition pour conquérir de

nouveaux droits.

Contrairement à ce que les médias et le gouvernement essayent de faire croire, la mobilisation des « Gilets Jaunes » ne remet pas en cause le mouvement syndical mais doit l'interroger. Les syndicats sont les organisations dont se sont historiquement doté-es les travailleuses et travailleurs pour défendre leurs intérêts. Par l'expérience des luttes qu'ils ont accumulée, par l'action de leurs structures interprofessionnelles (UL, UD, confédération), ils ont pu dépasser les seules logiques corporatistes et faire émerger des revendications de classes qui ont abouti aux grandes conquêtes sociales telles que la Sécurité sociale. Cela en ciblant le coût du capital, ce qui a permis d'éviter que les mouvements sociaux soient consacrés au seul partage des miettes laissés par les actionnaires.

Le champ syndical, s'il veut échapper à la menace de devenir résiduel, doit mettre en débat une série de sujets. Syndicalement, n'avons-nous pas parfois privilégié les adresses aux patron-nes au détriment de la rencontre et l'écoute des salarié-es ? Avons-nous pris la mesure des évolutions des profils de militant-es, de leurs attentes, de leurs conceptions de l'engagement ? Comment constituons-nous ou renforçons-nous les collectifs militants ? Quelles sont nos stratégies de luttes et comment les portons-nous ? Interrogeons nos propres modalités d'action. Mais aussi son rapport au politique, qui comprend en particulier sa capacité à produire des perspectives d'avenir.

La situation interroge de surcroît les syndicats sur leurs pratiques, leurs stratégies de lutte, sur leur système de délégation et sur leur usage des réseaux sociaux qui reste encore modeste. Les réseaux sociaux sont exclusivement aux mains de gigantesques multinationales états-uniennes. Ce monopole privé représente une menace sur le respect de la vie privée des

citoyen-nes et sur les libertés individuelles. L'instrumentalisation de ces réseaux par des forces ultra-libérales voire d'extrême-droite peut bousculer les résultats des élections. Pourtant, ces réseaux peuvent parfois créer de nouvelles dynamiques et concourir à une demande forte des individus de participer à une construction collective de la démocratie. Des modalités de mise en réseau de l'action syndicale, source d'implication permanente et directe sont à travailler.

Le gouvernement cherche à associer les organisations syndicales à la mise en œuvre des contre-réformes, c'est pourquoi il organise des « consultations » en permanence. La FERC CGT conserve en toutes circonstances son indépendance.

Ce qui est posé clairement c'est un système qui est passé d'une pratique de la négociation à un « dialogue social » ou des concertations avec des « partenaires sociaux », forçant à une institutionnalisation du syndicalisme. Ce « syndicalisme » n'est pas celui de la CGT. La grève, pour les tenant-es de ce syndicalisme institutionnel, n'est pas le marqueur d'un conflit social mais celui d'une régulation conflictuelle. La méthode utilisée par le gouvernement Macron est la même :

- épuiser les organisations dans des concertations et groupes de travail stériles, pour au final décider le contraire de ce qu'elles portent parfois unitairement, et avancer « à marche forcée »,
- mesures mises en place avant que la loi soit votée,
- passage par ordonnances, passage accéléré au Parlement,
- refus d'écouter les représentant-es des salarié-es,
- et pourrissement ou/et répression violente des mobilisations.

La FERC CGT dénonce ce mode de fonctionnement antidémocratique, s'interroge à chaque « concertation » sur l'opportunité ou non d'y répondre. Elle défend et développe les collectifs mili-

tants permettant l'expression de toutes et de tous, et les prises de décisions collectives. L'objectif est la construction du rapport de force pour négocier des avancées pour les travailleur-ses.

La FERC CGT soutient la nécessité d'un mouvement social unitaire.

De par leur gravité, les mesures portées par les derniers gouvernements rencontrent des résistances qui dépassent le cadre syndical. Des associations, mouvements et partis politiques participent aux mobilisations. En toute indépendance et dans le respect des prérogatives de chacun-e, la synergie de toutes ces forces, prêtes à faire barrage aux projets antisociaux du gouvernement, peut permettre d'élever le rapport de force et d'isoler idéologiquement le patronat.

L'unité syndicale sur la base des revendications doit demeurer un objectif pour construire des mobilisations.

La division syndicale installe le syndicalisme dans une impuissance durable. La stratégie des journées d'action, dont les salarié-es perçoivent qu'elles n'aboutiront à rien, s'ajoute à la division syndicale et installe le syndicalisme dans une impuissance durable.

Le syndicalisme de lutte de classe, même en difficulté, ne peut s'abaisser au fatalisme ambiant et au sentiment d'impuissance qui mine les travailleur-ses à la suite de trop de défaites accumulées. Le feu couve sous la cendre. Le mouvement des Gilets jaunes a montré que la colère spontanée de notre classe pouvait surgir à n'importe quel moment. La CGT doit continuer à organiser la lutte de tou-ttes les travailleur-ses, sur leurs revendications, sans en rabaisser sur le contenu au nom d'un plus petit dénominateur commun avec les organisations syndicales d'accompagnement des réformes (CFDT, UNSA...), tout en cherchant à chaque fois à élargir le front du refus au maximum d'organisations syndicales. L'unité à la base, toujours ! L'unité à la base et au sommet, parfois ! L'unité seule au sommet, jamais !

Pour organiser les luttes gagnantes, l'élargissement des mobilisations est une nécessité, c'est notre boussole syndicale.

Pour autant, si la pratique de l'unité d'action, l'unité syndicale plus particulière avec les syndicats se revendiquant de la volonté de transformer la société ouvre le débat de l'unification, celui-ci ne peut s'envisager que sous le contrôle des syndiqué-es eux/elles-

mêmes.

Il est au préalable nécessaire de dresser le bilan de l'unité d'action des mobilisations récentes : Loi Travail, PPCR, fusions-marchandisation. La CGT s'est souvent retrouvée seule ou dans des périmètres intersyndicaux variables. Rassembler dans la lutte, à partir de la base, le syndicalisme de transformation sociale est un enjeu pour celles et ceux qui, comme nous, défendent un projet syndical de classe et de masse. Ce rassemblement ne doit toutefois pas constituer un préalable à l'action.

La FERC CGT travaillera à être porteuse d'une proposition d'unification du syndicalisme de transformation de la société sur des bases de classe et de masse.

Y compris dans un contexte unitaire, l'expression de nos revendications et propositions est indispensable.

Pour nous, ce débat de l'unification ne peut se limiter à des discussions d'appareil. Il doit porter sur la stratégie des luttes et doit traverser en premier lieu les équipes militantes et les syndiqué-es pour créer les conditions d'un syndicalisme démocratique, combatif et unitaire.

Il faut avancer sur la voie de la construction de plateformes revendicatives communes pour faire converger le mouvement syndical dans l'objectif d'unification.

Le rapprochement de ces organisations avec notre confédération est une nécessité qui doit à terme aboutir à une réunification syndicale.

Dans une démarche menée avec l'ensemble de ses organisations fédérées, la FERC CGT prendra les initiatives nécessaires, en commençant par rencontrer les différentes fédérations syndicales que nous côtoyons dans les mobilisations pour construire ensemble un projet d'unification. Cela donnera lieu à des points réguliers en CNF.



RÉSOLUTION 2

De la nécessité d'accentuer la dimension internationale de notre FERC CGT

Les traditions de solidarité internationale de la CGT la conduisent à poursuivre inlassablement son combat émancipateur pour libérer les peuples de l'exploitation capitaliste, du colonialisme et des impérialismes pour imposer un monde de paix et de liberté, pour gagner des droits nouveaux pour les travailleur-ses.

La FERC CGT affirme que la question de ses affiliations n'est pas l'enjeu de son activité internationale. Elle fait le choix de poursuivre son travail de construction de campagnes internationales revendicatives et de solidarités. Elle le fait avec l'ensemble des syndicats qui portent les valeurs d'indépendance de la CGT, quelles que soient leurs affiliations internationales.

La FERC doit continuer son investissement dans le Global Labour Institute.

Le GLI est un réseau qui essaye de regrouper au niveau international les organisations syndicales qui pour beaucoup participent à la Confédération Syndicale Internationale, mais portent un regard critique sur son fonctionnement actuel. La CGT a participé à cette initiative avec un double objectif : tisser de nouveaux liens avec des organisations syndicales et découvrir de nouvelles méthodes de militantisme issues du monde anglo-saxon, « l'organizing ».

Notre démarche vise à la fois à organiser un réseau d'organisations partageant notre démarche syndicale pour peser sur les confédérations syndicales internationales mais aussi, sans attendre, renforcer une action syndicale internationale au service des luttes. Il s'agit ici d'un processus alternatif porteur d'espoirs !

La FERC CGT doit prendre toute sa part pour favoriser l'activité syndicale aussi bien dans les structures professionnelles internationales comme l'IE (Internationale de l'Éducation), dont elle est membre, la FMTS (Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques), qu'avec les mouvements sociaux internationaux, tel le Forum Social Européen ou Mondial pour ouvrir les perspectives d'une internationalisation basée sur d'autres modes de production, de distribution, de consommation et de commercialisation que ceux imposés par le capitalisme mondialisé.

C'est le sens de notre participation aux campagnes pour imposer le droit universel à l'Éducation, pour que l'Éducation, la Connaissance et la Culture ne soient pas considérées comme des marchandises et soient exclues des traités commerciaux.

Les enjeux de l'éducation, la recherche, la formation et de la culture intéressent l'ensemble du monde du travail, dépassant le cadre du champ professionnel spécifique. C'est pourquoi nous sommes présent-es et actif-ves dans le cadre du travail confédéral pour que les organisations internationales auxquelles la CGT est affiliée s'emparent de ces questions.

Le congrès devra se poser la question d'un investissement financier plus important de la FERC CGT au sein de l'IE par le biais d'une déclaration d'un nombre plus important et plus conforme à la réalité de nos syndiqué-es.

L'investissement financier quoi qu'il en soit devra être doublé d'un investissement humain. Il est de la responsabilité des organisations appartenant à la FERC CGT de rappeler à l'en-

semble des militant-es l'importance de la question internationale.

Dans ce cadre, la FERC CGT choisit de s'investir notamment, mais pas exclusivement, au sein de l'IE dans le travail avec le Conseil Syndical Européen de l'Éducation (CSEE) en participant à ses instances, à ses espaces d'élaboration des orientations et revendications syndicales, en particulier les séminaires, tables rondes, conférences, développant, comme au plan national un syndicalisme de transformation de la société.

Pour cela la FERC doit donner la possibilité de participer à ces rencontres internationales à plus de militant-es afin de ne pas limiter ces expériences aux camarades en responsabilité ou considéré-es comme « expert-es ». Cette ouverture renforcera notre capacité d'analyse et de conviction à des échelons plus locaux.

La FERC CGT doit aussi travailler à faire connaître aux syndiqué-es de la Fédération les réalités de l'Éducation de la Recherche et de la Culture dans les pays étrangers. Cela peut passer notamment par des articles plus fréquents dans le Lien sur la manière dont nos métiers sont pratiqués à l'étranger, par des analyses croisées de nos statuts et droits.

La FERC doit aussi renforcer son programme de formation et de conférence faisant intervenir des camarades syndicalistes et militant-es pédagogiques d'autres pays.

La FERC devra aussi accompagner ses militant-es qui pourraient être sollicité-es dans les instances interna-

tionales dans le champ de l'Éducation, la recherche et la Culture. Pour cela nous devons être présent-es en liaison avec les autres syndicats français au sein du TUAC (Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE) et dans le travail autour du dialogue social européen sectoriel. Une attention particulière devra avoir lieu, lorsque la question se pose, au travail dans les comités de groupes internationaux.

La FERC devra accentuer son investissement européen pour le combat de l'égalité Femmes/Hommes.

Nous devons aussi observer ce qu'il va advenir des propositions d'organisation des Forum Sociaux Européens et Mondiaux. Si ce cadre a montré certaines limites lors du dernier forum social au Brésil, il reste intéressant pour construire des convergences entre mouvements syndicaux et mouvement sociaux. Nous devons prendre toute notre part dans les réseaux éducation, santé, service public et recherche scientifique des mouvements sociaux. Mais en tout état de cause, la FERC CGT doit garder la pleine maîtrise et la souveraineté de ses décisions.

Dans nos champs de compétences, nous devons poursuivre notre participation à la lutte contre le TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement), le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) et l'ACS (Accord sur le Commerce des Services), accords de libre-échange négociés en secret entre les États Unis, le Canada et la Commission européenne ainsi que tous les accords similaires ne visant qu'à asservir les travailleuses et travailleurs à un capitalisme insatiable.

Fidèle à ses valeurs anticolonialistes et internationalistes, la FERC CGT dénonce le soutien de l'État français aux dictatures, en particulier dans le cadre de la Françafrique. Elle a donc une responsabilité particulière dans le soutien aux travailleurs et travail-



leuses des pays victimes de l'impérialisme français. Elle développera en particulier son soutien aux syndicats de son champ professionnel qui combattent le néo-colonialisme français, et aux travailleurs et travailleuses de l'éducation et de la recherche qui en sont victimes.

L'internationalisme porté historiquement par la FERC CGT, et plus largement par la CGT, amène la FERC à soutenir les luttes des peuples pour leur indépendance et le mouvement syndical face à la répression des États.

La FERC CGT est contre les impérialismes et la guerre et sera toujours aux côtés des défenseur-ses de la paix. Notre fédération s'est engagée, dans son champ de syndicalisation et en lien avec les initiatives de la Confédé-

ration, à la lutte du peuple palestinien pour son droit à l'autodétermination. La FERC a envoyé une délégation en juillet de cette année qui a rencontré un certain nombre d'acteur-trices. C'est ainsi que nous nous sommes affilié-es à BDS à la suite de notre dernier congrès (Lien n°190) et que nous avons toujours milité pour l'ensemble des droits du peuple palestinien.

La FERC CGT continuera sans transiger dans cette voie et poussera le débat pour que la CGT en tant que telle s'engage dans BDS.

Nous demanderons en particulier à la CSI, à la CES et à la direction confédérale CGT de rompre leurs relations avec la direction du syndicat israélien Histadrut qui est un acteur majeur de la colonisation et de l'apartheid.



RÉSOLUTION 3

Développement syndical dans le secteur privé de la FERC

I - UN ENJEU FORT DE DÉVELOPPEMENT DANS DES SECTEURS MARQUÉS PAR LES EFFETS DE(S) PRÉCARITÉ(S)

Dans les champs de la FERC, le secteur privé représente 650 000 salarié-es.

La particularité du champ privé dans la Fédération est son émiettement. Plus de 80 % des établissements sont des TPE et une grande partie des autres structures sont de taille très modeste. Cette fragmentation des lieux de travail impacte nos structures syndicales (hormis le SNEIP, le SNCA et le SNPEFP) émiettées et caractérisées par un faible nombre d'adhérent-es/militant-es

Cela doit nous interroger sur l'évolution de notre structuration syndicale. Conjointement, ce champ, marqué par la féminisation, est caractérisé par une précarité des contrats de travail, les contrats à temps partiels et/ou atypiques (CD2I, CDU, CDD, etc.). Ceci a pour corollaire une fragilité évidente des salarié-es et un déficit en droits syndicaux. Ces constats éclairent la difficulté d'un développement de la syndicalisation dans des secteurs où la tradition syndicale peut faire défaut.

Pour la CGT dans son ensemble, l'effort pour se rapprocher de secteurs du salariat où nous sommes peu présent-es est un enjeu pour la viabilité de notre projet syndical de transformation de la société.

Développer notre présence syndicale, c'est bien évidemment permettre à un plus grand nombre de salarié-es de connaître l'utilité de l'organisation collective, de participer à l'action syndicale et de construire toutes et tous ensemble les mobilisations.

Développer notre présence syndicale, c'est aussi nous donner les moyens de rendre majoritaire notre syndicalisme. Le fait de ne plus être la première confédération syndicale française au profit de la CFDT affaiblit notre action revendicative. Trop de salarié-es n'ont pas la possibilité de donner leur voix à la CGT faute de pouvoir déposer des listes.

II - UNE DÉMARCHE Tournée VERS LES SALARIÉ-ES

Être dans une dynamique de développement syndical, c'est se tourner vers les travailleur-ses, questionner son rapport au salariat et les logiques de l'adhésion syndicale. Une première évidence pour se syndiquer : il faut bien souvent croiser un syndicat. Nous ne pouvons nous contenter d'attendre que les salarié-es viennent nous chercher, il nous faut aller au-devant d'eux et d'elles alors qu'ils et elles exercent leur activité professionnelle dans des contextes traditionnellement peu syndiqués et historiquement construits à partir d'institutions et organisations présentant des valeurs concurrentes à celles de la CGT. Ce constat implique une réflexion très concrète sur l'utilisation de nos moyens. Il n'y a pas de recette toute faite, d'équilibre parfait, mais nous devons avoir en tête constamment la nécessité de réserver du temps, des budgets pour développer notre syndicalisme. Combien de temps et de moyens sont consacrés au fonctionnement de nos structures, à notre activité dans les instances... et au développement syndical ? C'est bien parce que les moyens nous manquent bien souvent pour mener l'activité syndicale là où nous sommes déjà, qu'il faut une action volontariste pour garder notre syndicalisme tourné vers les travailleur-ses.

Lancer une campagne de syndicalisation dans les déserts syndicaux ne peut se limiter à proposer une adhésion. Il faut aller plus loin et démontrer l'utilité voire la nécessité du syndicalisme. Encore trop souvent notre syndicalisme est perçu comme étant à côté des préoccupations des salarié-es même si derrière cet *a priori*, il y a beaucoup de méconnaissance : nous ne pouvons faire l'économie d'une réflexion sur nos pratiques. Pour nous, aller au-devant des salarié-es, c'est avant tout aller au-devant de leurs préoccupations pour construire ensemble une action revendicative. Il s'agit de faire la démonstration de l'utilité du collectif pour défendre les droits acquis et en gagner. Il nous faut garder à l'esprit le contexte actuel de peur de représailles, réelles ou projetées : la carte CGT, parce qu'elle bouscule souvent un ordre bien établi dans l'entreprise, peut servir de cible.

Renforcer nos bases syndicales, répondre aux besoins des syndicats

Pour se tourner vers les travailleur-ses, il convient de s'appuyer sur nos bases syndicales. La fédération doit intensifier son soutien à ses syndicats du secteur privé à partir de leurs problématiques et besoins et leur donner les moyens de leur ambition revendicative. La fédération est le lieu de la mutualisation et de solidarité au service des syndicats. Trop souvent nous refaisons ce que des camarades ont déjà fait. La fédération doit permettre un meilleur travail en réseau des syndicats pour partager ce qui fonctionne. Plus nous mutualiserons nos actions, plus nous aurons de temps à consacrer aux salarié-es.

Les collectifs « Sport » et « Associatif » sont les lieux de l'élaboration de l'activité de la fédération dans ces champs, il convient de les renforcer.

Chaque année une ou deux journées d'étude sur les problématiques du syndicalisme dans les secteurs privés seront organisées.

III - CIBLER NOTRE ACTION

Une démarche de développement syndical s'inscrit dans le temps long. Devant l'ampleur de la tâche, il est essentiel de se donner des objectifs clairs et de cibler nos actions. Cibler des territoires, des secteurs, des entreprises.

Les champs de l'animation et du sport sont massivement constitués de petites, voire de très petites structures. Mais il en existe aussi quelques-unes importantes, voire très importantes. Un premier objectif est d'assurer une présence dans les plus grosses structures. Même s'il faut être présent-e où on le peut, en saisissant toutes les opportunités pour s'implanter, un premier objectif est d'assurer une présence dans les plus grosses structures.

Nous sommes présent-es localement dans des grandes structures comme les fédérations d'éducation populaire. Un deuxième objectif est de partir de ces bases pour se déployer sur tout le territoire.

IV - S'APPUYER SUR LES STRUCTURES TERRITORIALES

Il semble important de rencontrer les structures territoriales pour, à la fois, mieux organiser notre activité et créer des convergences d'action avec les UD/UL.

Nous pouvons déjà enclencher la démarche au niveau de l'Île-de-France qui concentre une part importante des salarié-es de l'associatif et du sport. Ces rencontres ne sont pas limitées aux questions de développement dans le privé mais permettent de faire un point global sur la structuration et les problématiques fédérales.

Notre volonté politique de développer la CGT dans nos champs du privé de



l'associatif et du sport doit s'accompagner d'une nécessaire réflexion sur notre organisation en territoire et notre structuration à venir. Cela doit se faire en lien avec les référent-es de la FERC dans les territoires qui peuvent créer des synergies pour développer des nouvelles bases et de renforcer celles existantes.

La constitution de collectifs FERC départementaux pour appuyer l'action de syndiqué-es isolé-es et en lien avec les structures territoriales peuvent faciliter la syndicalisation, la défense et la constitution de sections/syndicats dans ce secteur privé caractérisé par l'émiettement.

V - ANCRER LA PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT SYNDICAL DANS LA FÉDÉRATION

Il faut renforcer la réflexion sur le développement syndical dans le champ du privé au sein de la fédération et la rendre permanente. C'est un enjeu pour la CGT dans son ensemble afin d'améliorer sa représentativité nationale. C'est un enjeu pour notre fédération qui pèsera plus fortement dans les négociations de branche où s'élaborent les dispositions convention-

nelles en direction des salarié-es. Une CGT forte dans les branches, c'est une CGT qui défend mieux les salarié-es, les protège mieux, particulièrement dans les champs où ils et elles sont précarisé-es.

Le développement syndical représente un objectif majeur. Sa prise en compte actuelle au sein de la fédération traduit une volonté politique, une orientation claire et affirmée, qu'il s'agit de rendre pérenne au travers de la mise en place d'un groupe de travail sous la responsabilité du Bureau fédéral spécialement dédié au renforcement syndical des champs du privé.

Ce collectif ne peut être constitué exclusivement de camarades du privé, compte tenu de la faiblesse de leurs droits collectifs. Son fonctionnement et sa pérennité nécessitent une prise de conscience partagée à travers la mutualisation de moyens militants et la participation effective du plus grand nombre, quels que soient par ailleurs les statuts et les organisations fédérées.

Le rôle de ce collectif sera de faire le lien avec les territoires, les syndicats fédérés du secteur privé pour répondre à leurs besoins de structuration.

A partir d'une connaissance renouvelée et mise à jour des aspirations des travailleur-ses, il impulsera la mise en place d'outils syndicaux, de revendications.

Il veillera à ce que les propositions d'encadrement des syndiqué-es correspondent à leurs caractéristiques sectorielles.

Nous devons partir des revendications spécifiques pour les intégrer dans un corpus de revendications communes (salariales, conditions de travail, droits individuels et collectifs).

VI - DONNER DE LA VISIBILITÉ À NOS CHAMPS

Gagner la bataille des idées c'est aujourd'hui, à partir d'un syndicalisme du « carreau cassé », créer les conditions de l'appropriation des valeurs et axes revendicatifs de la CGT et le faire savoir tant en interne qu'à l'extérieur de la sphère syndicale.

Il nous faut nous doter d'outils de communication, pertinents dans leur message en direction des salarié-es et performants, c'est-à-dire en capacité de rendre audible et visible la pré-

sence de la FERC dans les champs du privé. C'est donc communiquer sur le quotidien des travailleur-ses, leurs luttes, leurs victoires, leurs préoccupations et l'actualité de leurs champs conventionnels.

C'est pourquoi, il nous faut développer une communication qui prend appui sur les réalités vécues par les travailleur-ses, à travers l'élaboration de vidéos centrées sur la vie des bases syndicales, mettant en avant des portraits de camarades ou encore se faisant l'écho des combats quotidiens.

Il est important d'utiliser des mots simples, compréhensibles par toutes et tous. Il est urgent de ne plus utiliser les termes du patronat mais bien de revenir à notre vocabulaire revendicatif.

Nous envisageons de donner rendez-vous régulièrement aux travailleur-ses de ces champs, notamment dans le sport et l'animation en créant des visuels reconnaissables, en animant des pages Facebook et en produisant des bulletins d'informations réguliers en leur direction.

VII - ÉLABORER ET CRÉER

Les pratiques habituelles de syndicalisation ont montré leurs limites pour atteindre les travailleur-ses de ces champs : il nous faut innover et trouver les canaux de communication pertinents, les formes de lutte adaptées, les revendications spécifiques. Tel est aussi l'enjeu de notre approche. Nous n'avons pas toutes les réponses et il nous faudra élaborer des méthodes peu usitées jusque-là dans la FERC.

A titre d'exemple, on peut citer la collaboration qui s'engage entre le SNPEFP-CGT et l'association RéAct (Réseaux pour l'action collective transnationale). Il s'agit de favoriser la mise en réseau rapide, flexible et personnelle entre groupes de travailleur-ses de différents sites d'une même entreprise, et le syndicat sur des campagnes communes. L'objectif étant de créer des organisations solides là où il n'y en a pas. Il faut passer à l'action à travers des temps forts communicables aisément.

Cela passe par la formation d'animateur-trices qui seront en capacité d'aller à la rencontre des premier-es concerné-es sur leur lieu de travail, convaincre de l'intérêt d'adhérer, créer des liens de confiance entre les personnes et l'organisation collective, renforcer la cohésion de groupe, développer l'implication des adhérent-es dans l'organisation. Animateur-trices qui, par ailleurs, développeront des compétences stratégiques dans la résolution de conflit : faire exprimer et partager des colères, animer des réunions, hiérarchiser des revendications, cibler un-e responsable, élaborer une stratégie de lutte, s'approprier des techniques de négociation avec les décideur-ses, etc.



RÉSOLUTION 4

Lutter contre les discriminations pour abolir la domination

Pour rappel, selon la loi :

« Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son origine, de son sexe, de sa situation de famille, de sa grossesse, de son apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son patronyme, de son lieu de résidence ou de sa domiciliation bancaire, de son état de santé, de sa perte d'autonomie, de son handicap, de ses caractéristiques génétiques, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable.

Constitue une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs mentionnés au premier alinéa, un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés.

La discrimination inclut :

1° Tout agissement lié à l'un des motifs mentionnés au premier alinéa et tout agissement à connotation sexuelle, subis par une personne et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ;

2° Le fait d'enjoindre à quiconque d'adopter un comportement prohibé par l'article 2. »

Dans le Code pénal :

Article 225-1 (Modifié par LOI n°2016-1547 du 18 novembre 2016 - art. 86)

Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

Constitue également une discrimination toute distinction opérée entre les personnes morales sur le fondement de l'origine, du sexe, de la situation de famille, de la grossesse, de l'apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, apparente ou connue de son auteur, du patronyme, du lieu de résidence, de l'état de santé, de la perte d'autonomie, du handicap, des caractéristiques génétiques, des mœurs, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'âge, des opinions politiques, des activités syndicales, de la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée des membres ou de certains membres de ces personnes morales.

Article 225-2 (Modifié par LOI n°2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 177)

La discrimination définie aux articles 225-1 à 225-1-2, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste :

1° A refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ;

2° A entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ;

3° A refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne ;

4° A subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ou prévue aux articles 225-1-1 ou 225-1-2 ;

5° A subordonner une offre d'emploi, une demande de stage ou une période de formation en entreprise à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ou prévue aux articles 225-1-1 ou 225-1-2 ;

6° A refuser d'accepter une personne à l'un des stages visés par le 2° de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale.

Lorsque le refus discriminatoire prévu au 1° est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende.

PRÉAMBULE

Si depuis plusieurs congrès la FERC fait le choix d'utiliser une écriture égalitaire, c'est que la question de combattre la domination masculine et ses conséquences discriminatoires, y compris dans le domaine linguistique, est aussi un combat anticapitaliste.

En effet, la langue, à tout point de vue, n'est pas neutre : elle porte un message hautement politique et pour la CGT, elle ne devrait en aucun cas délivrer un message discriminatoire.

C'est pourquoi la FERC, comme la CGT Educ'Action par exemple, décide de féminiser ses écrits, de favoriser l'emploi des termes épiciques, de pratiquer l'écriture égalitaire.

De façon volontariste, elle choisit ses mots y compris en optant pour des modifications d'expressions communément admises mais discriminatoires.

Ainsi les droits de l'Homme doivent être appelés les droits humains. Si les dénominations restent inchangées ou des phrases non féminisées, elles sont à considérer dans le texte comme des citations.

I - LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS POUR UNE SOCIÉTÉ ÉMANCIPATRICE

De tous temps, la domination de certaines classes sur d'autres, de certaines populations, s'appuie sur les discriminations qui créent des échelles de valeurs et catégorisent les individus. La société capitaliste intègre depuis toujours ces discriminations pour organiser la concurrence entre les travailleur·ses et façonner le monde à son image.

Parce qu'elle s'inscrit dans le cadre d'un syndicalisme qui a pour optique de transformer la société en luttant contre toutes les dominations, et à l'instar de la CGT dans ses principes fondateurs, la FERC entend lutter contre l'ensemble des discriminations, quelle qu'en soit la nature, qu'elles

soient prohibées et inscrites dans les critères de la loi ou qu'elles soient encore « légales ».

Dans la perspective d'émancipation et de progrès social pour toutes et tous, la FERC et ses organisations fédérées considèrent que l'Éducation, la Formation, la Recherche et la Culture, doivent baliser les chemins de la connaissance, ouvrir à la compréhension du monde, à la solidarité, participer à l'instauration de la justice sociale, constituer des remparts contre la reproduction des inégalités.

Dans cette optique, la FERC exige, pour les salarié·es de la Fonction publique, le respect de l'obligation de soutien de son administration lorsqu'un personnel est victime de discrimination. Pour ce faire, les différents ministères, notamment ceux de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de Recherche, des Sports, doivent mettre en place des instances, auxquelles participeront les syndicats, afin de lutter efficacement contre les discriminations dans leur ensemble. Les administrations doivent être à la pointe de la lutte contre les discriminations en mettant en place des dispositifs pour défendre les personnes (élèves, étudiant·es, personnels, etc.) qui s'estiment victimes de propos ou d'actes discriminatoires.

Pour les salarié·es du privé, la FERC exige le respect des dispositions du code du travail favorables aux salarié·es en matière de discriminations et agit pour son renforcement afin que l'interdiction des discriminations soit effective.

Dans tous les cas, l'action en justice doit être facilitée. Tous les textes législatifs ou réglementaires traitant de la discrimination doivent être plus contraignants pour les auteur·trices d'actes discriminatoires : la totalité de la charge de la preuve doit donc leur incomber.

La FERC entend agir pour que le droit conventionnel (national, européen et international) contre les discriminations soit mobilisé.

Elle lutte pour faire reconnaître de nouveaux critères de discriminations qui pour le moment sont encore « légaux » comme les critères de nationalité dans l'accès à la titularisation dans l'ensemble de la Fonction publique.

La FERC CGT s'engage à construire, avec ses organisations fédérées une démarche syndicale et des outils afin de contraindre nos employeurs à respecter ces droits fondamentaux sur tous les lieux de travail.

La FERC CGT réaffirme le refus de toutes les discriminations au sein des organisations qu'elle fédère.

II - ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

L'essentiel des discriminations dont sont victimes les femmes proviennent des violences et de l'exploitation (inégale répartition des tâches domestiques) dont elles sont victimes au foyer, mais aussi au travail (salaires inférieurs, temps partiels massivement imposés...) ; la discrimination sexuelle est consubstantielle du combat de classe et doit être combattue en premier lieu sur le terrain.

La CGT s'est dotée en 2007 d'une charte égalité femmes-hommes. La FERC s'inscrit dans ce féminisme de lutte. Elle mène, en lien avec la confédération et les syndicats et unions de syndicats qui la composent, un combat pour l'égalité femmes-hommes dont l'émancipation des femmes par l'abolition du patriarcat, et donc l'émancipation des femmes, dans ses structures, au travail, et pour les usager·es de l'Éducation, la Recherche, et la Culture.

A. L'activité de la FERC contre les discriminations faites aux femmes se déploie dans ses champs fédéraux

Elle consiste à identifier et déconstruire les stéréotypes pour agir contre toutes les formes de domina-

tions exercées sur les femmes.

Au sein du collectif femmes mixité de la FERC : les syndicats ou unions de syndicats apportent leurs expériences et produisent de la réflexion et de l'activité pour lutter contre les discriminations faites aux femmes.

La FERC sup gagne des batailles juridiques : à Lyon elle a réussi à faire condamner par sa direction le professeur harceleur de doctorantes étrangères victimes de chantage « sexuel » pour obtenir des papiers et des financements de leurs études.

La CGT Educ'Action s'appuie sur la Collective, créée en 2012, pour intégrer une dimension féministe dans ses actions et ses expressions militantes. Elle s'est dotée d'une résolution égalité femmes-hommes votée en 2017 pour mener la lutte pour l'égalité dans l'Éducation nationale. Tout d'abord, elle se saisit des dates spécifiques aux droits des femmes (8 mars, 25 novembre, etc.). Elle s'intéresse à la question de l'égalité salariale dans l'Éducation nationale ainsi qu'à la question des violences faites aux femmes au travail (participation aux groupes de travail ministériels, ...). Elle réfléchit au rôle de l'éducation pour lutter contre les stéréotypes.

Tous ces axes font l'objet de parutions.

La CGT Educ'Action a organisé deux journées de formation : « l'égalité salariale » et « construire l'égalité à l'école pour gagner l'égalité au travail » (avec la FERC).

Des modules de formation à destination des syndicats départementaux sont en cours d'élaboration.

Enfin, au sein de l'union, elle a mis en place des règles de fonctionnement. Ces règles de fonctionnement : parité des CE/bureau, temps de parole limité et alternance des prises de parole femmes-hommes, doivent être encouragées dans tous les secteurs que la FERC recouvre et à tous les niveaux de son organisation (union de syndi-

cats..).

La FERC doit être exemplaire et motrice dans les domaines de la parité, de l'égalité, et doit encourager les camarades femmes à prendre et à tenir toute leur place légitime au sein de sa fédération.

B. L'activité de la FERC contre les discriminations se déploie dans le champ confédéral

Elle a ainsi participé à plusieurs actions : rédaction et correction du guide Fonction publique pour l'égalité entre les femmes et les hommes ; organisation des intersyndicales femmes ; diffusion de matériel de propagande lors des grandes journées de mobilisation contre les violences faites aux femmes ou pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes ; animation ou participation aux journées de formation dont celles avec l'AVFT (Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail).

C. L'activité fédérale doit se développer

Les réflexions et les expériences menées dans les syndicats et unions de la FERC doivent nourrir celles des instances et des collectifs de la fédération et amener à une amélioration permanente de son fonctionnement interne quant aux rôles et implications des femmes dans l'activité syndicale. Cela nécessite un décodage précis des modes de domination au sein de nos organisations et des actions concrètes pour y remédier.

La FERC doit collecter les revendications spécifiques des femmes au sein des différents syndicats pour proposer des revendications communes qui soient au plus près de ce que vivent les syndiqué-es et les personnels et ainsi proposer :

- une coordination de l'activité des syndicats et de leur propagande ;
- des stages ou journées d'étude sur les

discriminations, les violences faites aux femmes ;

- une aide à la création de nouveaux collectifs dans les syndicats ou unions de syndicats ;

- une création d'une plate-forme de revendications communes aux personnels et usager-es ;

- une communication sur notre activité pour le site egalite-professionnelle.cgt.fr de la confédération.

III - LUTTE CONTRE LES LGBTIPHOBIES

Outre les discriminations liées au sexe, la FERC a fait de celles liées à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle une de ses priorités.

Le sexe ou le type sexuel d'une personne désigne les caractéristiques biologiques (génétique, chromosomes, hormones, notamment) et le genre renvoie à une construction sociale. L'identité de genre peut être non alignée sur l'identité sexuelle. Elle est également distincte de l'orientation sexuelle (l'hypothèse selon laquelle l'identité de genre serait innée, fixe et dépendante du sexe biologique ne s'appuie sur aucune preuve scientifique.) L'identité de genre est affectée par des facteurs sociaux, comme l'appartenance culturelle, le statut social, la situation professionnelle, l'éducation ou la famille.

Le terme « identité de genre » est généralement préféré au terme lié d'« identité sexuelle », pour éviter une confusion avec l'orientation sexuelle ou pour centrer le caractère masculin ou féminin sur le seul facteur du ressenti de la personne, et non sur ses caractéristiques biologiques.

C'est pourquoi la FERC par son collectif Discrimination participe activement au collectif confédéral « Collectif Cgt de lutte contre l'homophobie, pour l'Égalité et la non-discrimination des lesbiennes, Gays, Bi et Trans (LGBT) » et dans le « collectif Éduca-

tion contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire ».

A. Collectif CGT de lutte contre l'homophobie, pour l'Égalité et la non-discrimination des lesbiennes, Gays, Bi et Trans. (LGBT).

La FERC participe depuis plusieurs années à ce collectif, aussi bien dans la rédaction des différents documents de référence de ce collectif tels que le « guide de défense syndicale contre les LGBTphobies » que dans la mise en place et l'animation des formations syndicales sur les discriminations à Courcelle-sur-Yvette.

La FERC participe également chaque année à la marche des fiertés de région parisienne mais aussi à celles de plusieurs Unions Départementales. Le collectif nous sollicite aussi pour aider à la résolution de situations discriminantes dans nos champs fédéraux.

B. Collectif Éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire

Le collectif est un lieu de réflexion à la fois sur les situations rencontrées par les élèves et étudiant-es que par les personnels des ministères (MEN, MESRI et MAA). Dans ce cadre le collectif a une plateforme revendicative qui lui sert de base lors des rencontres avec les ministères pour la mise en place des campagnes de lutte contre les LGBTphobies. Il est également sollicité pour le programme de formation des personnels en particulier enseignant-es et de direction pour les sensibiliser aux discriminations liées à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle. Le collectif est invité au comité d'entente LGBTI du Défenseur Des Droits (DDD).

La FERC CGT s'engage à s'investir pour que la loi de 2001, qui stipule que chaque élève a le droit à au moins 3 séances d'éducation à la sexualité, soit enfin appliquée par le biais des CESC (Conseil d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté) des collèges et des ly-

cées, mais aussi pour que les manuels de SVT proposent de la sexualité une connaissance exhaustive, complète et non genrée. Il s'agit là de sortir d'un obscurantisme discriminant et de cesser de livrer « l'éducation » sexuelle des jeunes aux multinationales du sexe.

Cette lutte contre les stéréotypes de genre passe aussi par une éducation à la vie affective et à la sexualité dès le primaire (par une éducation à la sexualité, au respect des individus dans leur diversité, ainsi que par une lutte résolue contre les différentes discriminations liées à l'orientation sexuelle).

Elle doit permettre notamment, avec des personnels formés, de répondre aux interrogations des enfants au sujet des différentes orientations sexuelles et de déconstruire les représentations genrées, et lutter ainsi contre les violences faites aux femmes et les LGBTphobies.

IV - DROITS DES JEUNES ET DES ENFANTS SANS PAPIERS

Depuis de nombreuses années et notamment en raison de ses champs de syndicalisation, la FERC est « naturellement » investie dans la défense des enfants et des jeunes sans papiers et de celles et ceux qui se voient refuser le droit à la scolarisation.

En effet la scolarisation de toutes et tous, au-delà même de la scolarité obligatoire, fait partie des droits fondamentaux et est reconnue par les textes internationaux (Convention Européenne des Droits de l'Homme) et la législation française (notamment dans le Code de l'Éducation). La revendication de la CGT étant par ailleurs une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

Cette scolarisation, pour être poursuivie dans des conditions satisfaisantes, doit au moins permettre aux jeunes qui ont commencé un parcours d'éducation, d'orientation et de formation

de ne pas être placé-es sous la menace permanente d'une expulsion, qui crée des conditions de précarité matérielle et psychologique insupportables.

Il appartient aux militant-es de la FERC de faire vivre ces droits et de lutter contre les discriminations liées à la nationalité, notamment dans les domaines de l'éducation et de la culture.

Pour permettre à notre fédération de mettre en adéquation ses principes avec ses actions la FERC participe notamment à un certain nombre de collectifs.

Elle est impliquée, depuis sa constitution en 2004, dans le Réseau Éducation Sans Frontière, réseau militant de défense des enfants et des jeunes scolarisé-es et de leurs familles.

Elle participe au collectif JUJI-E-S (Justice pour les Jeunes Isolé-es Etranger-es). Ce collectif associatif et syndical constitué en 2017 réclame l'application du droit commun et des moyens pour celles et ceux qu'on appelait les Mineur-es isolé-es étranger-es, MIE, et qu'on appelle aujourd'hui les Mineur-es non accompagné-es, MNA.

Elle participe à la rédaction, au financement et à la mise en ligne sur son site d'un guide juridique et militant : *Le droit à l'école pour tous les enfants rédigé et soutenu par différents syndicats et associations*

Elle participe depuis 2009 au comité de pilotage du CDERE (Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Éducation).

Par ailleurs la FERC participe aux activités du collectif confédéral Migrant-es, qui lutte à son niveau contre les discriminations affectant les travailleur-ses sans-papiers.

Face à ce qui n'est pas, comme on voudrait nous le faire croire, une crise migratoire, mais bien une crise de la solidarité et de l'accueil, la FERC CGT continuera à défendre ses valeurs partout où elle est présente.

Elle sera comme toujours aux côtés des associations de défense des droits des mineur-es isolé-es et des sans-papiers.

Nous faisons aussi le constat que la question des Jeunes Isolé-es Etranger-es et du traitement qui leur est réservé est particulièrement dramatique. Nos organisations respectives interviennent régulièrement et à tous les niveaux, auprès des autorités concernées.

Il est de notre responsabilité d'informer et d'agir pour qu'enfin les lignes bougent, en faisant vivre nos valeurs de fraternité et d'humanisme.

V - LUTTE CONTRE LES IDÉES DE L'EXTRÊME DROITE

L'extrême droite et ses idées ne constituent pas un mouvement politique comme les autres. C'est une menace pour la démocratie et le monde du travail. Sa vision du monde est fondée sur l'inégalité et les discriminations, en fonction des origines, des religions, des cultures et des sexes. L'extrême droite divise et met en opposition le monde du travail : elle fait ainsi le jeu du patronat. Elle porte un projet de régression sociale, et notamment d'austérité avec une casse du Service public et une diminution drastique du nombre de fonctionnaires.

L'idéologie fasciste que porte l'extrême droite repose sur un discours nationaliste mettant en avant « la solidarité nationale interclassiste » en lieu et place de la lutte des classes. Ce discours s'articule avec des positions racistes, islamophobes, antisémites, misogynies et LGBTphobes qui ont pour effet de renforcer l'oppression violente des minorités. La FERC CGT rappelle en particulier le droit des femmes portant le foulard à accompagner leurs enfants lors de sorties scolaires.

Par ailleurs, nous rappelons que la loi de 1905 n'est pas une loi d'exclusion de toute religion mais la possibilité d'exercer librement son culte sans en subir de conséquences.

Dans les collectivités dirigées par l'extrême droite, ses représentant-es s'attaquent systématiquement à l'Éducation, à la Culture, aux associations et aux droits des femmes, ils et elles cassent le lien social et les solidarités. Exemple : « *Métastases rouges des quartiers* », « *racailles* », « *petits cons* »... voilà comme sont qualifiés les enseignant-es par les mairies d'extrême droite lorsqu'ils et elles sont en désaccord avec les idées portées. Le « collectif Racine », excroissance du Rassemblement national (RN), développe ainsi un discours idéologique discriminant en considérant que le « renoncement à l'autorité est imputable aux idéologies égalitaristes et libertaires ».

Les valeurs d'égalité et d'émancipation sont attaquées pour défendre la sélection, le tri social et la discrimination. L'extrême droite défend une école autoritaire, avec une vision rétrograde et réactionnaire des enseignements, une utilisation idéologique des enseignements et le refus du vivre-ensemble.

Aujourd'hui, simplement dénoncer l'extrême droite ne suffit plus pour la combattre. La mondialisation capitaliste et les politiques libérales et austéritaires menées en Europe et dans le monde offrent un boulevard au repli nationaliste et à la « préférence nationale ». Cette notion d'essence éminemment raciste vise à diviser les salarié-es, privé-es d'emploi et retraité-es et à détourner la colère de celles et ceux qui devraient au contraire se rassembler pour lutter ensemble contre les vrai-es privilégié-es qui accaparent les richesses produites.

Ce qui est en cause, c'est la complicité des gouvernements avec le marché et les politiques économiques austéritaires. La fuite en avant dans la dérive sécuritaire et ultralibérale est une impasse qui légitime le discours de l'extrême droite. Dans ce contexte, beaucoup de celles et ceux qui se présentent aux élections comme

des « remparts » sont en réalité responsables de la montée des voix en faveur de l'extrême droite.

Le syndicalisme est aussi interpellé par le développement de l'extrême droite et de ses idées.

La FERC CGT ne laissera passer aucune intervention ou initiative développant les idées de l'extrême droite et associant des adhérent-es. Comme elle l'a déjà fait, elle exclura tout-e adhérent-e portant publiquement les idées de l'extrême droite.

Notre combat contre les idées de l'extrême droite se développera via le collectif confédéral de lutte contre les idées de l'extrême droite mais également dans des initiatives unitaires, comme celles autour de VISA (Vigilance Intersyndicale Antifasciste) à laquelle la FERC est adhérente.

Nous multiplierons les initiatives et formations sur le terrain, auprès des salarié-es, des privé-es d'emploi et des retraité-es, pour démontrer l'imposture sociale que représente l'extrême droite. Notre combat contre cette dernière et le fascisme sera un combat d'idées et sur le terrain pour défendre nos droits et libertés et mettre de nouvelles conquêtes sociales à l'ordre du jour.

VI - LA LUTTE POUR LES DROITS ET LIBERTÉS SYNDICALES

Avec l'arrivée au pouvoir de Macron et de son gouvernement, la répression contre le mouvement social et les droits des salarié-es s'est fortement accrue, comme l'ont mis en exergue les semaines de mobilisation des Gilets Jaunes.

A. Une représentation des salarié-es minorée

C'est dès son accession au pouvoir que Macron a donné le cap de sa politique. Par la Loi travail XXL et ses ordonnances, il a porté une attaque

sans précédent contre les Institutions Représentatives des Personnels. Les représentant-es des salarié-es sont un levier pour les salarié-es contre les attaques du patronat. La création du Comité Social Économique, avec la fusion des IRP et la suppression des Comités d'Entreprise et des CHSCT, et la réduction de leurs prérogatives, entraîne une baisse considérable des délégué-es des personnels et syndicaux-ales (de moins 27,3 % à moins 50 %). Cette suppression a pour finalité d'institutionnaliser la fonction de représentant-e du personnel, ancienne revendication du MEDEF, et de détruire le lien de proximité avec les salarié-es.

Avec les ordonnances Macron, la négociation collective est déséquilibrée au profit du patronat : primauté à l'accord d'entreprise, libre choix du périmètre de négociation, contournement des syndicats, diminution sévère des moyens des IRP. Des droits fondamentaux sont bafoués (force du contrat individuel, droit au recours, droit à la réparation) ou détournés (principe constitutionnel de participation). Les accords collectifs ne pourront être remis en cause devant le ou la juge que très difficilement même s'ils sont illégaux.

Le gouvernement s'attaque aussi à la Fonction publique. La loi de transformation met en place une instance unique en lieu et place des comités techniques et CHSCT, et supprime certaines compétences des commissions paritaires : la gestion des mobilités et des promotions se fera hors de tout contrôle collectif des élu-es syndicaux-ales en CAP.

La loi pour « une école de la confiance » ne fait que renforcer les moyens de l'employeur public pour museler les personnels via son article 1. De la même manière, la loi « anticasseurs » vise à réprimer le mouvement social et à entraver le droit à manifester en créant de nouveaux délits et en aggravant les peines.

Les instances comme la médecine du travail et l'inspection du travail sont entravées voire attaquées en justice dès lors qu'elles mettent à mal le capital. La FERC dénonce le fait à chaque fois dès lors qu'il y a collusion entre la justice et le patronat pour ne pas défendre la santé et les conditions de travail des salarié-es.

Pour la FERC, au-delà d'une nouvelle conception du système de représentation du personnel, il est impératif d'assurer la défense des intérêts de la collectivité de travail et de faire contrepoids aux pouvoirs de l'employeur-se.

B. De la loi à l'action répressive

Si le gouvernement légifère sur la destruction de libertés syndicales, il joint les actes aux écrits et tente d'étouffer la colère et les revendications des salarié-es, retraité-es et de la jeunesse par une hausse significative de la violence, qu'il affirme légitime puisque d'État.

Cela se traduit par :

- le droit qu'ont pris certain-es président-es d'université pour faire entrer la police dans les locaux pour évacuer les étudiant-es qui occupaient les facs, voire de certains doyen-nes qui ont fait appel à des nervis d'extrême-droite.
- L'augmentation des gardes à vue de militant-es syndicaux-ales, d'étudiant-es et de lycéen-nes et des comparutions immédiates donnant lieu à des peines lourdes pour des faits de syndicalisme et de militantisme.
- La création d'un « délit de solidarité » pour les militant-es qui s'insurgent contre les conditions d'accueil faites aux migrant-es.
- Une volonté manifeste de fermeture des bourses du travail et d'expulsion des locaux de la CGT.
- L'augmentation de la discrimination syndicale via des convocations, pour des mises en garde écrites par employeurs et employeuses pour « rappeler à l'ordre » les personnels qui vou-

draient lutter contre les réformes par des actions collectives au sein de leur établissement, des procédures disciplinaires parfois lourdes pour réprimer les représentant-es syndicaux-ales, par le blocage des carrières, par des licenciements abusifs, par des actions devant le tribunal administratif.

Pour la FERC, il n'y a pas de progrès et de conquêtes sociales sans libertés syndicales.

Elle exige le soutien, la protection de la hiérarchie pour les militant-es victimes de discrimination syndicale. Elle exige le respect des droits syndicaux.

La FERC condamne la répression violente qui s'abat sur les manifestant-es et qui tient lieu de politique pour le gouvernement. Avec sa Confédération et d'autres associations, elle continuera à revendiquer l'interdiction de certaines armes, comme le LBD, dans le « maintien de l'ordre » ainsi que la dissolution de la BAC (Brigade anti-criminalité) et des compagnies d'intervention.

La FERC refuse la criminalisation de l'action syndicale par le gouvernement et par certaines directions d'établissements ou d'administrations qui n'opposent aucune résistance à la pression politique et/ou hiérarchique.

La FERC dénonce les jugements iniques qui touchent nos camarades et exige la relaxe des militant-es et plus largement l'arrêt de toutes les actions entreprises contre les syndicalistes qui défendent leur outil de travail, leur emploi et les droits des salarié-es

RÉSOLUTION 5

Organisation et qualité de vie syndicale

I - ENJEUX DE LA SYNDICALISATION

A. Importance du syndicalisme de classe et de lutte pour transformer la société

Les combats des dernières années contre les contre-réformes gouvernementales ont largement démontré que le syndicalisme de lutte et de classe était nécessaire pour tenter de construire le rapport de force impératif pour faire reculer le capitalisme.

Pour la FERC, concevoir un syndicalisme de classe c'est créer les conditions de luttes porteuses de revendications favorables au monde du travail dans le rapport de force qui l'oppose au capital et qui visent à rassembler les salarié-es, construire avec elles et eux l'action. C'est en réaffirmant nos valeurs que nous pourrons œuvrer à transformer la société dans notre objectif de la rendre émancipatrice pour toutes et tous.

Mais la gravité des attaques portées par les gouvernements successifs et leur politique de casse de tout cadre collectif a favorisé l'apparition de résistances dépassant le cadre syndical : le mouvement des Gilets Jaunes l'a démontré mais les associations, mouvements et partis politiques de progrès social participent aussi aux mobilisations. Ce développement des mouvements de lutte hors du cadre syndical doit nous amener à interroger nos modes d'actions. Ainsi, la manifestation ne peut être le seul enjeu d'une journée de grève. Actions, blocages, occupations doivent aussi être à l'ordre du jour. En toute indépendance et dans le respect des prérogatives de chacun-e, la synergie de toutes ces forces, prêtes à faire barrage aux projets antisociaux du libéralisme, peut permettre d'élever le rapport de force

et d'isoler idéologiquement le patronat et le gouvernement.

Pour autant, les dernières échéances électorales professionnelles ont placé la CGT au 2^e rang derrière la CFDT, un syndicat d'accompagnement. Tant au niveau confédéral qu'au niveau fédéral, on ne peut se satisfaire de cette situation, qui est en partie due à la volonté du patronat et du gouvernement de réduire au silence ou d'intégrer dans un pseudo « dialogue social » les organisations syndicales revendicatives.

Même si au sein de la fédération, l'ensemble de nos organisations sont représentatives au niveau des Comités ministériels, nous devons tirer les conséquences de ce recul de participation, le recul de la CGT dans la Fonction publique. Si, la CGT peut reconquérir sa première place de syndicat public/privé, elle doit s'interroger, au-delà de sa stratégie de lutte, sur ses pratiques syndicales et ses structures.

Dans le public, la fédération doit aider au travail commun entre organisations pour mutualiser des outils et des pratiques.

Dans le privé, les élections aux CSE en cours sont aussi un enjeu pour notre implantation syndicale. C'est une occasion de mettre un pied dans les lieux de travail dans lesquels la CGT est absente.

La définition précise et la connaissance fine de notre champ fédéral sont indispensables pour mener ces actions.

B. Importance du syndicalisme de masse.

Pour construire le syndicalisme de masse revendiqué dans les statuts de la CGT, il est nécessaire de renforcer deux axes de travail : la continuité

syndicale et la résorption des déserts syndicaux qui sont encore trop nombreux.

a. La continuité syndicale

Si cette dernière doit être construite de différentes manières, elle a une finalité première : faire en sorte qu'un-e travailleur-se qui change de statut dans sa vie professionnelle se voie proposer de rester syndiqué-e à la CGT.

Plusieurs cas de figure sont à envisager. Un-e salarié-e peut changer d'entreprise ou d'établissement ce qui implique un changement de syndicat. Le syndicat où il/elle est syndiqué-e doit être en capacité d'assurer un suivi et de fournir les coordonnées du nouveau syndicat CGT auquel le/la salarié-e est susceptible d'adhérer. Si certaines des organisations fédérées de la FERC n'ont aucun problème à assurer ce suivi, d'autres peuvent être en difficulté.

L'impossibilité actuelle pour le logiciel confédéral, CoGiTiel, de transférer les adhérent-es d'un syndicat, d'une UL/UD ou d'une base à l'autre, ne facilite pas le suivi des adhérent-es.

Le rôle de la fédération est de faciliter les prises de contact entre ses syndicats mais aussi vers ceux des autres fédérations.

Le 2^e cas à envisager est celui, de plus en plus en développé dans nos champs, des salarié-es précaires. Si certaines catégories sont syndiquées dans les organisations fédérées comme les Accompagnant-es des Élèves en Situation de Handicap (AESH) ou les contractuel-les dans l'Enseignement supérieur et la Recherche ou encore la Culture et les associations, ils et elles ne restent pas toujours dans leur métier initial. Dans la période sans emploi, la CGT offre à ces travailleur-ses la possibilité de

rester syndiqué-es dans leur syndicat d'origine ou de se syndiquer dans les collectifs locaux du Comité National des Travailleurs Précaires et Privés d'Emploi (CNTPEP).

La FERC travaille avec ce dernier depuis de nombreuses années et devra renforcer encore son action, notamment en faisant le lien sur la question de la formation professionnelle.

Pour finir, le départ à la retraite ne doit pas se traduire par un départ de la CGT.

La FERC, en appui à son UFR, doit permettre aux syndicats et aux sections syndicales d'actif-ves de faire le recensement des futur-es retraité-es pour assurer leur maintien à la CGT. Ce maintien doit se faire dans les structures adéquates des organisations fédérées, professionnelles ou locales, avec le timbre FNI retraité sur leur carte.

b. Syndicalisation et lutte contre les déserts syndicaux

Le 52^e congrès confédéral a réaffirmé l'idée que la CGT doit être le syndicat de toutes et tous et doit donc prendre en compte les évolutions du salariat pour aller au contact de toutes les travailleuses quel que soit leur statut y compris hors-salariat lorsqu'il y a des liens de subordination économique, tout en combattant pour que cette dernière soit effectivement reconnue par un contrat de travail.

Notre fédération a ainsi comme objectif, en parallèle du renforcement de l'ensemble de nos syndicats, son développement dans le secteur privé.

Lors du XII^e congrès nous nous étions engagé-es collectivement à travailler sur ce développement. C'est ce qui a été fait en donnant du temps à des camarades du privé via les fonds du paritarisme et en renforçant l'implication des camarades du Bureau fédéral sur cette question (temps consacré, formation au PAP, journées d'étude).

L'arrivée du SNAPEC dans le secteur sport de la FERC est un signe fort de cette volonté fédérale et doit nous servir d'appui pour aller déployer la fédération dans l'ensemble des associations de l'animation, de l'éducation populaire et du sport où la CGT n'est pas suffisamment présente.

Aucun-e syndiqué-e ne doit rester isolé-e, conformément aux orientations confédérales. La FERC CGT se donne l'ambition de rattacher les adhérents et adhérentes isolé-es au syndicat de leur champ et de susciter la création le cas échéant de syndicats locaux quand les conditions le permettent.

La jeunesse, qui est au centre de la plupart de nos métiers, tient une place essentielle dans notre projet de société. Les dernières luttes ont montré que les lycéen-nes et étudiant-es portaient des revendications en adéquation avec celles de la CGT. Le 52^e congrès confédéral a reposé la question de leur syndicalisation au sein de la confédération.

D'ores et déjà, la CGT Educ'Action a modifié ses statuts pour que les étudiant-es inscrit-es dans un cursus de préparation aux concours de l'Éducation nationale puissent y adhérer.

Il existe déjà des expériences de syndicats CGT étudiants/lycéens, organisés au plan territorial. Il convient de généraliser aujourd'hui cette possibilité de structuration de la jeunesse dans la CGT et de lui donner une affiliation fédérale. La FERC, de par son champ de syndicalisation qui embrasse les lycées et universités, est la fédération qui doit permettre la reconnaissance statutaire des syndicats étudiants/lycéens.

c. Cogetise et cogitiel

La véracité d'un syndicalisme de masse passe aussi par la connaissance des syndiqué-es et par le nombre de FNI et de cotisations versées (11 timbres).

La version 2 de Cogitiel devrait permettre début 2020 de mettre à jour nos fichiers d'adhérent-es, en travaillant conjointement avec les organisations fédérées. Les syndiqué-es qui ne sont pas dans cogitiel ne reçoivent pas la presse confédérale alors qu'ils/elles payent la part d'Ensemble dans leurs cotisations.

Il nous faudra réfléchir à une éventuelle mise en œuvre d'une formation pour aider l'ensemble des responsables à la vie syndicale des syndicats.

C'est le paiement de la cotisation syndicale qui concrétise l'adhésion de chaque syndiqué-e à son syndicat et son reversement qui matérialise son appartenance à la CGT.

C'est en versant cette cotisation que le/la syndiqué-e donne à toutes les structures de la CGT les moyens de fonctionner et d'agir en toute indépendance.

La politique financière est donc un élément essentiel de l'organisation car elle lui permet de renforcer sa liberté et ses moyens d'expression et d'action. Or le retard récurrent du reversement des cotisations, le non-respect du 1 %, constatés ces dernières années pour certaines des organisations de la fédération peuvent engendrer des difficultés de fonctionnement.

La fédération et ses organisations fédérées doivent donc travailler conjointement pour :

- arriver pour l'ensemble des syndicats à un versement de la cotisation syndicale à hauteur de 1 % du salaire net, de la retraite, de la pension ;
- mettre en place un reversement régulier, fréquent et dès le début de l'année à CoGeTise pour ne pas mettre en difficulté les structures qui en dépendent ;
- faire les reversements de tous les timbres (11 timbres de l'année) au plus tard 3 mois après leur paiement par les syndiqué-es ;
- accroître la syndicalisation par l'augmentation du nombre de syndiqué-es

RESO 5

dans les syndicats, la création de nouvelles bases et le renforcement de la continuité syndicale.

II - STRUCTURATION EN TERRITOIRE

A. État de lieux de ce qui existe

Si le renforcement du secteur privé est une nécessité, ce n'est pas pour cela qu'il n'existe rien dans la fédération. Ainsi les syndiqué-es de certaines entreprises ou associations sont déjà organisé-es au sein de la FERC soit en syndicat national soit en Union de syndicats. C'est le cas des Foyers des Jeunes Travailleurs (FJT), des Maisons de la Jeunesse et de la Culture (MJC), de la Ligue de l'enseignement, des Maisons Familiales Rurales et le Ministère des Sports notamment.

La finalité de la réflexion fédérale sur notre structuration n'est pas de remettre en cause l'existence de ces organisations fédérées mais d'organiser les travailleur-ses qui ne le sont pas encore.

Toutefois, la FERC peut apporter son aide aux syndicats qui le souhaitent pour faire un travail sur leurs adhérent-es lorsqu'ils et elles n'apparaissent pas au bon endroit dans Cogitiel car non affecté-es dans le bon syndicat.

Elle peut aussi œuvrer au développement dans ces secteurs en accord avec les organisations concernées.

B. Proposition de structuration dans l'animation et le sport

C'est dans les champs de l'animation et du sport que le plus gros du travail fédéral sur sa structuration doit se porter. Plusieurs expériences existent comme le SDAEC 66 ou l'élargissement du syndicat des Francas de la Manche au secteur de l'animation dans son département.

Toutefois, la fédération doit envisager désormais une organisation qui puisse être transposée partout en France pour ne laisser aucun-e travailleur-se

en dehors de la CGT.

Pour ce faire, il faut se prononcer sur deux points : le périmètre des syndicats qui pourraient être créés et le niveau de structuration.

L'histoire de notre syndicalisme a montré qu'il était souvent difficile de monter des syndicats dans les Très Petites Entreprises (TPE) qui composent la majorité du secteur associatif. Il n'apparaît donc pas judicieux de multiplier de très petites structures syndicales qui ne seraient pas pérennes. En revanche, les salarié-es des associations d'animation dans leur multitude rencontrent les mêmes problématiques quel que soit l'employeur-se et dépendent de la même Convention Collective. De la même manière, les travailleur-ses dans les associations sportives peuvent se retrouver sur les questions de conditions de travail, quel que soit le sport.

On pourrait envisager de mêler les deux secteurs dans une même structure car il y a des convergences dans les revendications à défendre, mais cela ne permettra pas de construire un niveau national assez cohérent pour que cela soit efficace.

La FERC propose donc de constituer deux structurations différentes dans les territoires : l'une sur l'animation et l'autre sur le sport.

Concernant le niveau de chaque structure, les possibilités sont les suivantes : à l'échelon des Unions Locales, des Unions départementales, des Comités régionaux ou au niveau national. La réflexion se pose en deux termes : la capacité à regrouper un nombre viable de syndiqué-es et l'éloignement entre elles et eux pour que la communauté de travail soit gérable.

Pour prendre en compte ces différents aspects, la FERC propose que ce soit l'échelon départemental qui soit retenu. Il serait donc créé, là où l'implantation des entreprises le permet, un syndicat départemental de l'animation et un syndicat départemental du sport. Si le

besoin s'en fait sentir, des sections au niveau des Unions Locales pourront être créées.

Pour mettre en cohérence leurs revendications, la FERC propose aussi de créer des Unions Nationales de l'animation et du sport, qui pourraient associer les organisations fédérées déjà existantes dans les deux secteurs.

Dans un premier temps, à titre provisoire, c'est la direction fédérale qui aurait en charge l'organisation et la gestion des syndicats départementaux pour aider à leur développement.

III - TRAVAIL AVEC LES STRUCTURES INTERPROFESSIONNELLES

A. Renforcement et rôle des référent-es FERC en territoire

Lors des 2 dernières mandatures, les membres de la CEF ont été cartographié-es sur leur territoire. Au-delà des engagements de certain-es dans les structures interpro, les camarades sont rarement identifié-es en tant que FERC même si les élections Fonction publique et les mandats croisés pour le 52^e congrès ont permis d'avoir une voix FERC en tant que telle dans les réunions en territoires. Mais l'enjeu d'une activité identifiée FERC est celui du développement et de la syndicalisation. Le périmètre des organisations qui relèvent de la FERC n'est pas toujours connue en territoire, et il existe sans doute des syndiqué-es, isolé-es ou pas, qui ne sont pas repéré-es.

Avoir des référent-es FERC en territoire permettra une meilleure visibilité de la fédération auprès des salarié-es de nos champs, des syndiqué-es et des structures inter pro.

B. Travail avec les UD et les UL

Se faire connaître en tant que référent-e FERC permettrait d'être identifié-e auprès des UD/UL de son

territoire, comme « la porte d'entrée de la FERC ». Il/elle pourra diffuser un matériel simple, dans lequel on trouvera les organisations de la FERC, les conventions collectives et les OPCO qui nous concernent. Ainsi, chaque permanence et accueil en UL pourra délivrer un 1^{er} niveau d'information et orienter le/la salarié-e vers l'organisation FERC *ad hoc*. Dans les domaines où les entreprises sont nombreuses et de très petites tailles (sport, animation, ...), les structures interprofessionnelles pourront faire le lien avec le syndicat départemental proposé ci-dessus pour développer la syndicalisation. Des moyens fédéraux pourront être dévolus pour ce faire.

En partenariat avec les UL et UD, et comme nous le disions déjà lors de notre dernier congrès, il nous faudra mener le travail non abouti sur les syndiqué-es isolé-es de la fédération (environ 1000 actif-ves et 400 retraité-es) pour les attribuer aux bons syndicats car nombreux-ses sont celles et ceux qui pourraient en rejoindre un. Cela devra se faire en étroite collaboration avec le secteur associatif qui lui-même devra être renforcé. Les référent-es fédéraux-ales ont ainsi un rôle particulier à jouer pour éviter que des syndiqué-es restent isolé-es et sans contact avec la vie syndicale.

C. Travail avec les comités régionaux

D'une façon contrastée suivant les endroits, nombreux-ses sont les camarades de la FERC investi-es dans les différentes commissions régionales qu'elles dépendent directement ou pas de nos champs. Par exemple, les commissions enseignement recherche ou formation professionnelle qui existent dans les CESER. Suivant les comités régionaux, il existe de plus en plus des collectifs qui coordonnent l'activité de nos mandaté-es. Il s'agit là aussi, que la FERC soit identifiée en tant que telle, et non pas au travers d'un-e représentant-e d'une de nos organisations (le/la représentant-e de la FERC n'est pas automatiquement le

ou la SG d'une des organisations fédérées de la région).

La coordination doit permettre une parole CGT constante et univoque lors des interventions dans les (trop) nombreuses instances où nous sommes amené-es à siéger.

Les problématiques propres à chaque territoire peuvent être différentes : pour construire des revendications, la fédération doit être en lien avec les structures interprofessionnelles.

IV - ACCUEILLIR ET OUTILLER NOS SYNDIQUÉ-ES

A. La plaquette d'accueil et sa diffusion

Une plaquette de présentation de la fédération vient d'être mise à jour. On y présente l'ensemble des organisations fédérées tant du public que du privé avec les champs de salarié-es qu'elles représentent et les IDCC (Identifiant de Conventions Collectives) qui s'y rapportent dans le cas du privé.

Si cette plaquette doit permettre de mieux faire connaître la fédération auprès de l'ensemble des organisations professionnelles et interprofessionnelles de la CGT, elle donnera la possibilité aussi aux nouveaux et nouvelles syndiqué-es de mieux appréhender ce que recouvre l'ensemble du champ de la FERC.

L'ensemble de la direction fédérale sera sollicité pour promouvoir cette plaquette dans les territoires tout comme les référent-es fédéraux-ales.

B. Formation syndicale en lien avec les besoins des organisations fédérées et des syndiqué-es

L'efficacité, la force de la CGT reposent sur le nombre et l'investissement de ses syndiqué-es et sur leur capacité à agir collectivement dans un contexte d'affrontement d'intérêts opposés. Cela nécessite que tout-e syndiqué-e, dès son adhésion, se voie proposer

un cursus de formation syndicale de la CGT.

Des syndiqué-es formé-es sont des syndiqué-es outillé-es pour argumenter, mener la bataille des idées et la démarche syndicale revendicative de la CGT, maîtriser leurs mandats et ainsi faire face aux combats qui les opposent au patronat et aux pouvoirs publics.

Si la formation générale est assurée par les syndicats, les UL et les UD, la fédération doit proposer des stages en lien avec nos champs de syndicalisation et notre activité. Le plan de formation doit être élaboré en étroite collaboration avec les organisations fédérées et répondre à deux objectifs principaux : répondre aux besoins des syndicats et des syndiqué-es ; favoriser la prise de responsabilité des militant-es.

La formation syndicale participe et est un outil de la transformation sociale. A ce titre, elle se doit d'être ancrée dans les entreprises et établissements, à partir des équipes militantes. Notre syndicalisme de classe et de masse a toujours œuvré pour créer les conditions d'une pensée collective, celles de l'esprit critique et du débat organisé afin de permettre l'expression et l'action revendicative du plus grand nombre.

Notre conception même de la formation a ainsi toujours renvoyé à la conception de notre syndicalisme confédéré et à ses objectifs, à la pérennité de l'action revendicative, la positionné, dans ses fondements, comme ossature de l'émancipation des travailleur-ses.

Aussi, il s'agit d'équiper non plus seulement les individus mais l'ensemble du syndicat.

La formation fédérale est un lieu de rencontre entre camarades de syndicats différents, ce qui ne peut que renforcer la qualité de vie syndicale, la mutualisation et la meilleure connaissance de nos forces.

Un trop grand nombre de stages est encore annulé au dernier moment faute de stagiaires. Pour pallier ce problème, outre la responsabilité indivi-

duelle de chaque syndiqué-e inscrit-e, il est nécessaire que le plan de formation fédéral réponde aux attentes des syndiqué-es mais aussi que les organisations fédérées le prennent véritablement en compte et le popularise auprès de leurs militant-es. Dans cette optique, il est impératif que le plan de formation leur soit envoyé le plus tôt possible.

Pour rendre cela possible, la future direction devra travailler à renforcer le collectif de travail formation syndicale (il serait primordial qu'un-e responsable à la formation de chaque organisation fédérée en fasse partie), avec un nombre suffisant de camarades pour construire le plan de formation, organiser la tenue des stages (tant sur le plan logistique que de l'animation) et en formant plus de formateur-trices pour que les interventions sur les différents thèmes des stages ne reposent pas sur les épaules de trop peu de personnes.

Élargir le nombre de formateur-trices, c'est aussi enrichir la formation d'autres points de vue, manières de faire, expériences et permettre à la fédération de participer aux formations dans les territoires.

V - INFORMER NOS ADHERENT-ES

La diffusion de l'information aux syndiqué-es, aux salarié-es dans le cadre de la bataille des idées au regard des enjeux économiques et sociaux, de nos objectifs revendicatifs dans nos champs, reste un des enjeux pour la fédération.

A. La communication fédérale

Le travail qui sera réalisé sur la version 2 de Cogitiel permettra que chaque syndiqué-e de la FERC reçoive le Lien. Le travail développé sur le site fédéral doit être poursuivi pour qu'il devienne l'outil des syndiqué-es et des salarié-es. Ils/elles doivent pouvoir y retrouver l'ensemble de nos publications (ap-



pels à mobilisation, préavis de grève, communiqués, dossiers, tracts, pétitions, compte-rendu des instances) mais aussi être un portail d'entrée important vers nos structures syndicales et un moyen de contact.

L'envoi régulier de lettres d'information, émanant du site, à destination des organisations fédérées et des structures professionnelles doit être poursuivi.

Dans le cadre du développement de la fédération dans le secteur privé, il sera nécessaire d'intégrer à la liste de diffusion les syndiqué-es de l'animation et du sport lorsqu'ils et elles ne sont pas dans de grosses structures pour qu'ils et elles reçoivent un maximum d'informations CGT.

De la même manière, si des syndicats le souhaitent, leur liste d'adhérent-es pourra y être incluse.

Cette communication est sous la responsabilité de la direction fédérale. Elle ne doit pas se faire en concurrence ou être redondante avec celles des organisations fédérées.

B. Les outils à développer

Dans le cadre du déploiement de la FERC dans le secteur privé, il est proposé de mettre en place deux nouvelles publications récurrentes : un bulletin spécial animation et un bulletin spécial sport.

L'objectif est de rendre visibles ces deux secteurs de la fédération auprès des travailleur-ses concerné-es et d'aider au développement des syndicats de ces champs.

La FERC doit aussi continuer à développer des vidéos comme elle a su le faire au moment des élections professionnelles ou des grandes luttes dans nos secteurs.

La fédération doit avoir une véritable réflexion sur ce qu'est la communication aujourd'hui et comment on doit la développer dans notre organisation pour atteindre un maximum de syndiqué-es et plus largement les salarié-es et les retraité-es, notamment via les réseaux sociaux.

INTERVENTION DE CLOTURE



Je voudrais commencer par vous remercier à nouveau pour votre présence pendant ces quelques jours qui ont permis les débats, les échanges, la rédaction et le vote de textes qui ont permis de fixer l'orientation de notre fédération pour les 3 ans à venir.

Je dois l'avouer, à l'écoute des débats et en voyant se succéder à la tribune de nombreuses militantes et militants qui ont œuvré collectivement à la menée de nos débats, après avoir travaillé à rédiger nos textes, les avoir amendés... J'ai eu de vrais moments de plaisir, voire même de fierté ! Voir se déployer la volonté collective de construire et de renforcer notre outil syndical est un bonheur et la validation d'une conviction profonde que le collectif rend plus intelligent-e et plus fort-e. Un gros travail a été accompli, évidemment il y a encore beaucoup à accomplir...

Nous devons poursuivre de manière déterminée le travail engagé pour le développement dans nos secteurs du privé. Les débats nous ont prouvé que les militantes et militants de ces champs du sport et de l'éducation populaire étaient disponibles pour le faire et que le rôle de la FERC était de soutenir et d'amplifier ce déploiement engagé. Mais nous avons pu aussi entendre que ce travail concernait toute la fédération et de nombreux-ses camarades de nos champs du public ont témoigné de leur intérêt pour le travail engagé et de l'importance de celui-ci pour le développement de toute la fédération.

De fait il s'agit bien d'un enjeu et d'un travail fédéral qui doit être porté par la direction de la FERC et l'ensemble de ses nouveaux élu-es.

L'intégration de nouveaux syndiqué-es et la création de nouveaux syndicats, issus des associations d'éducation populaire et du sport, nécessitera de faire évoluer nos structures mais aussi nos modes de fonctionnement pour faire toute leur place à des camarades travaillant dans de petites structures, avec des statuts très divers, un temps de travail décalé et peu de droits syndicaux... Le chantier est ouvert, à nous de l'investir pleinement, en partenariat avec d'autres fédérations, les UD et UL et l'apport des structures confédérales d'aide au développement syndical.

La préparation, les débats et les décisions de notre congrès nous ont permis aussi de mesurer à quel point il reste nécessaire de discuter et d'échanger entre organisations fédérées afin d'éviter les incompréhensions et les situations de blocage. Je le rappelle, la fédération n'a ni la capacité statutaire, ni la volonté d'intervenir sur les orientations portées par ses organisations. Comme elle s'y était engagée, la direction sortante a tenu très fermement cette ligne et cela doit se poursuivre. C'est politiquement juste mais c'est aussi un gage d'efficacité... En effet, sans syndicats, il n'y a pas de fédération, les revendications et l'orientation élaborées avec les syndiqué-es dans leurs syndicats sont évidemment plus justes et plus pertinentes pour les travailleuses et travailleurs concerné-es.

Il faut être vigilant-es pour éviter les conflits internes qui sont contre-productifs et nous obligent à mettre notre énergie militante à les régler alors qu'elle devrait être toute entière au service de nos syndiqué-es et de nos organisations.

Il me semble que le congrès permet quand même de mesurer le travail accompli. Il est le résultat de l'investissement de camarades des différentes organisations investi-es dans l'activité fédérale, j'ai pu le dire hier

soir, mais il est aussi très largement dû à la volonté concordante des secrétaires générales et généraux de nos organisations qui ont ensemble porté cette nécessité de mettre en avant ce qui rassemble plus que ce qui met en concurrence ou en conflit.

Sur l'ensemble des points revendicatifs et des outils décidés collectivement pendant ces 5 journées intenses de congrès, il incombe à chacun et chacune de les porter et de transformer nos papiers et nos paroles en actes concrets au service de l'intérêt collectif. Pour ce faire nous devons être nombreux et nombreuses dans les collectifs de travail fédéraux. Nous avons aussi en charge de faire le lien entre la FERC et ses organisations, de la faire connaître aux syndiqué-es, de veiller à la bonne articulation de l'ensemble de nos structures professionnelles et interprofessionnelles dans une CGT renforcée, rajeunie et ouverte.

Comme nombre d'entre vous, et j'ai pu le constater pendant ce congrès, je ne crois pas au « syndicalisme punitif » : notre activité militante doit être autant que possible un temps d'épanouissement, de formation et de formation... La qualité de vos interventions, votre volonté collective de rester constructif-ves et de chercher toujours à rester sur le fond de la discussion, la capacité à écouter et à entendre les remarques des camarades porteur-ses d'expériences différentes sont un point d'appui très fort pour la nouvelle direction fédérale pour poursuivre dans cette voie.

Chacun et chacune doit pouvoir trouver sa place dans nos collectifs militants, de la manière et au rythme qui lui convient, cela ne doit pas se faire au sacrifice de nos vies personnelles et de notre joie de vivre. Au contraire le collectif est et doit toujours demeurer une aide et un soutien face aux violences sociales, professionnelles, sexistes, racistes, homophobes, etc.

Il serait difficile de nous quitter sans remercier l'ensemble des camarades qui ont concouru à ce que ce 13^e congrès puisse se dérouler dans de bonnes conditions matérielles, à celles et ceux qui ont porté les cartons, conduit les voitures, tapé ou photocopié des textes, etc.

Merci à Agnès, à Didier Cru, Claude Cadot et Christine Bariaud pour l'orga, à Michèle et Annick pour le secrétariat. Merci à Chantal et Olivier pour toute la préparation en amont du congrès. Un petit mot particulier pour Olivier : assumer les tâches d'organisation dans nos organisations est un travail souvent ingrat et peu visible, il est pourtant indispensable, alors merci beaucoup pour ton investissement sans faille et ton attention aux autres, et à moi en particulier...

Nos forces nous allons en avoir besoin dès lundi pour préparer toutes et tous ensemble la résistance à la réforme des retraites Delevoye/Macron et l'indispensable réussite du 5 décembre, 1^{ère} étape de la mobilisation. Nous devons être offensives et déterminées mais également porteur-ses d'espoir. La volonté de se battre pour une société et une répartition des richesses plus juste, pour que l'humain prenne le pas sur la recherche des profits.

L'urgence sociale et environnementale s'invite dans nos débats, et dans nos vies, avec le mouvement des gilets jaunes, la jeunesse mobilisée pour le climat, des salarié-es pour la préservation de leurs emplois et de leur outil de travail, pour le droit à vivre et à travailler en France, entre autres. Toutes ces luttes sont la preuve que la résignation n'est pas le sentiment dominant dans la population. La condamnation du système capitaliste, de sa violence et de son inégalité monte chez les jeunes, les moins jeunes, les travailleurs et travailleuses, à nous d'écouter toutes les revendications qui émergent, de discuter et d'aider à leur convergence. Portons nos valeurs, nos utopies, notre projet de société, toutes et tous ensemble !

Récapitulatif des votes

RAPPORT D'ACTIVITÉ		
NB VOIX	21 449	%
Votants	17 266	80,50%
Abstentions	790	4,58%
POUR	15 645	90,61%
CONTRE	931	4,81%
Résolution 1 ^{er} partie		
NB VOIX	16 972	%
Votants	16 972	100,00%
Abstentions	997	5,87%
POUR	12 975	76,45%
CONTRE	3 000	17,68%
Résolution 2 ^{ème} partie		
NB VOIX	16 972	%
Votants	16 972	100,00%
Abstentions	828	4,88%
POUR	13 918	82,01%
CONTRE	2 226	13,12%
Résolution 3 ^{ème} partie		
NB VOIX	16 972	%
Votants	16 972	100,00%
Abstentions	446	2,63%
POUR	15 482	91,22%
CONTRE	1 044	6,15%

Résolution 4 ^{ème} partie		
NB VOIX	17 624	%
Votants	17 624	100,00%
Abstentions	634	3,60%
POUR	15 462	87,73%
CONTRE	1 528	8,67%
Résolution 5 ^{ème} partie		
NB VOIX	17 672	%
Votants	17 672	100,00%
Abstentions	649	3,67%
POUR	15 640	88,50%
CONTRE	1 383	7,83%
DOCUMENT D'ORIENTATION		
NB VOIX	17 672	%
Votants	17 672	100,00%
Abstentions	993	5,62%
POUR	15 271	86,41%
CONTRE	1 408	7,97%
RAPPORT FINANCIER		
NB VOIX	17 408	%
Votants	17 408	100%
Abstentions	350	2,01%
POUR	16 592	95,31%
CONTRE	466	2,68%

NOUVELLE DIRECTION

COMMISSION EXECUTIVE		
INRA	AL RIFAI	MEHDI
MJC	ANDRIEUX	LAURENT
SNEIP	ANGOMARD	CHRISTOPHE
FERC SUP	ANTONUCCI	JEAN LUC
UFR	BARBIER	ALAIN
EDUC	BARIAUD	CHRISTINE
FERC SUP	BERGER	CENDRINE
FERC SUP	BEY	FREDERIQUE
EDUC	BLOND	ELENA
FERC SUP	BORNE	CAMILLE
FERC SUP	BOULANGE	ANTOINE
UFR	BOURRASSEAU	ANNICK
EDUC	BRABANT	MATTHIEU
SNEIP	BRIAND	GWENOLA
EDUC	BUISSON	MARIE
EDUC	CHAMPOUSSIN	OLIVIER
AFPA	CHEREC	YANN
UFR	CHEVALIER	SYLVETTE
SNTRS	CHUPIN	MAXIME
SNEIP	CORCIONE	JOEL
EDUC	DAGNAUD	MARIE
EDUC	DIAGNE	ROLAND
AFPA	DOCAIGNE	PATRICIA
UFR	DUVERNE	DANIELLE
SNTRS	FASSEU	MAGALI
SNPEFP	FOURAGE	CHRISTINE
EDUC	GAUDILLERE	SANDRA
UNCROUS	GOHIN	ANNE
SYPLIE	GOMMERAIS	ALAIN
UNCROUS	HARCHOUCHE	JEAN
SNEIP	HASSAIRI RIEUNER	HAIFA
EDUC	JOLLY	JEAN YVES
EDUC	JORGE	DANIEL
FERC SUP	JOUSSEAUME	SANDRINE
UFR	KAFAI	MITRA

SNTRS	KISTER	JEAN
SNTRS	KLEIN	LORENA
EDUC	LACRAMPE	FRANCK
SNCA	LARPIN	ISABELLE
FJT	LE DIVECHEN	GHISLAINE
SNEIP	LEGRAND	PHILIPPE
EDUC	LIGNIER	FRANCOISE
EDUC	MARCILLOUX	MICHAEL
FERC SUP	MARTIN	VINCENT
SNEIP	MATYJA	CHARLOTTE
EDUC	MOREAU	FREDERIC
SNPJS	MOUROT	PIERRE
FERC SUP	NICOLAS	JEAN MARC
UNCROUS	OZDEMIR	HUSEYIN
EDUC	PEREZ	MATTHIAS
EDUC	PERRET	CATHERINE
UNCROUS	PICHOT	CHANTAL
SNEIP	PICOL	PASCALE
FERC SUP	POHER	CHRISTEL
EDUC	PRINZ	CATHERINE
EDUC	RISSEL	CHRYSTELLE
UNIV MONTP	RIVOIRE	MYRIAM
INRA	SIMONEAU	DOMINIQUE
UNCROUS	SUCH	STEPHANIE
UNCROUS	THUEUX	JEROME
EDUC	VANBESIEEN	CHARLOTTE
FERC SUP	VARDALAS	JEAN MICHEL
FERC SUP	VIGO	FABRICE
MFR	ZIDI	EMMANUELLE
COMMISSION FINANCIERE DE CONTROLE		
SNCA	BENAMAR	VALERIE
INRA	BCEUF	CHRISTIANE
FERC SUP	CHARRIER	MARIE CLAUDE
UFR	MANAUTA	MICHEL
S2E2T	TOUSEAU	PATRICK

Secrétaire générale : Marie BUISSON
Trésorière - Administratrice : Chantal PICHOT

(en rouge le Bureau fédéral)

La santé
GAGNE
l'entreprise

Burn-out : quand le stress et l'excès de travail conduisent à l'épuisement

Excès de travail sur une période prolongée, stress permanent... deux situations qui vont amener l'individu à s'épuiser mentalement et physiquement en essayant d'atteindre l'objectif fixé. C'est le burn-out. Pour autant, l'épuisement professionnel n'est pas une fatalité à condition de réagir à temps. Explications.

Le burn-out : un état d'hyper-stress

Terme anglo-saxon qui signifie littéralement « se consumer de l'intérieur », le burn-out correspond à un véritable effondrement professionnel associé à une fatigue profonde.

Il apparaît lorsque l'individu a dépassé ses capacités d'adaptation au stress et utilisé toutes ses « ressources ».

On estime qu'un à cinq ans peuvent suffire pour mener à un burn-out. Caractérisé par une forte composante émotionnelle, le burn-out va se traduire par un arrêt de l'épanouissement au travail et de l'investissement personnel. Derrière le retentissement professionnel et social se cache un autre danger pour l'individu épuisé : l'apparition de pathologies sévères, comme l'infarctus du myocarde ou l'accident vasculaire cérébral.

Le burn-out : des terrains plus favorables que d'autres

Burn-out ne signifie pas nécessairement charge de travail élevée, mais difficulté à y faire face. En d'autres termes, l'apparition d'un burn-out dépend de la

capacité de l'individu à résister au stress professionnel et à la charge de travail. Il résulte plus de la façon de percevoir les choses ou de les appréhender que de l'intensité de l'agent « stressé ».

Repérez les signaux d'alerte du burn-out

Avant l'effondrement proprement dit, le burn-out va se signaler par un cortège de signes. Autant de signaux d'alerte qu'il va falloir écouter afin de stopper le processus à temps en « levant le pied » : maux de tête ou de dos, palpitations, troubles du sommeil, consommation accrue d'alcool ou de tabac, émotivité exacerbée, grande fatigue et incapacité à récupérer, manque d'appétit, travail intense, mais rendement en baisse, irritabilité, indifférence généralisée, isolement social. S'ajoutent à ces manifestations un désintérêt profond pour le travail, une dépréciation de soi-même, des sentiments de frustration, d'impuissance, d'incompétence et de déprime, qui conduisent à l'impossibilité de travailler et à l'arrêt de l'activité.

10 MOYENS EFFICACES D'ÉVITER LE BURN-OUT

- 1. S'interroger sur ses motivations** : des attentes trop fortes conduisent au désenchantement.
- 2. Être conscient de ses possibilités** : s'accorder de la valeur.
- 3. Clarifier le sens de ses actions** : ne pas se tromper d'engagement.
- 4. Revoir son mode de vie** : équilibrer travail et vie privée.
- 5. Accorder du temps à ses loisirs et à sa vie de famille.**
- 6. Renouer le lien** : dialoguer avec l'entourage, développer le travail en équipe.
- 7. Hiérarchiser ses activités** : définir des priorités et privilégier celles qui ressourcent et procurent du plaisir.
- 8. Déléguer une partie de son travail.**
- 9. Prendre du recul face aux événements** : en diminuant notamment la dimension affective dans les rapports avec les autres.
- 10. Privilégier l'hygiène de vie** : alimentation, sport, suppression des excitants et autres substances addictives.

relation.partenaire@groupe-vyv.fr

Retrouvez plus d'informations sur www.lasantegagneentreprise.fr

GRUPE
vyv

Entrepreneur du
mieux-vivre

